

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire
 M. JACQUES PELLETIER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ
DU SUROÎT À BEAUHARNOIS
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 9 septembre 2002, à 19 h
Salle des Moose
264, chemin Saint-Louis
Beauharnois

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2002.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
PRÉSENTATION DES REQUÊTES :	
HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.	
CLAUDE BOILEAU.....	8
PARTI VERT DU QUÉBEC	
DANIEL BRETON	10
MARIE-PAULE HALLÉ.....	12
MOUVEMENT AU COURANT	
JOHN BURCOMBE	13
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR.....	16
REPRISE DE LA SÉANCE	21
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	22
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
JACQUES RUELLAND	25
DANIEL BRETON	32
CLAUDE BOILEAU.....	38
JEAN-FRANÇOIS BLAIN	41
HÉLÈNE SICARD	49
FRANCIS VIDEAUD	52
MARIE-PAULE HALLÉ.....	57
REPRISE DE LA SÉANCE	68
MICHEL LANGEVIN	68
JACQUES RUELLAND	80
ÉRIC DUCHEMIN	85
JEAN-LUC LAROSE.....	87
ANDRÉ DESROCHERS	92

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique concernant le projet de centrale à cycle combiné du Suroît proposé par Hydro-Québec.

10 Je suis Nicole Boulet et j'ai été désignée par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE, pour présider cette commission d'enquête et d'audience publique. Je vous présente messieurs Donald Labrie à ma gauche et Jacques Pelletier à ma droite qui m'accompagnent à titre de commissaire.

15 Je rappelle d'abord que le BAPE est un organisme autonome, relevant du ministre de l'Environnement mais qui, nuance importance, est totalement indépendant du Ministère. Sa mission consiste à informer et à consulter la population lors d'enquête et d'audiences publiques sur des projets dont les mandats lui ont été confiés par le ministre de l'Environnement et ce, généralement à la suite de requêtes de citoyens. Cette approche vise à fournir au ministre de l'Environnement un éclairage différent dans la prise de décision gouvernementale sur certains projets.

20 À cet égard, la notion d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions en est une qui est très large et qui comprend, bien sûr, la dimension biophysique, mais aussi les aspects économiques et sociaux ou les conséquences d'un projet sur la qualité de vie des citoyens ou sur la santé des écosystèmes à court et à long termes. C'est dans cette large perspective que la Commission vous demande d'examiner le projet soumis à notre attention commune.

30 La Commission qui est devant vous, ce soir, a été constituée par le président du BAPE. Les commissaires sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et ils disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête. Les commissaires s'engagent également à respecter le Code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE, code qui vise particulièrement à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions.

35 La présente commission a donc été constituée après que le ministre de l'Environnement en eût confié le mandat au BAPE, mandat dont je vous fais la lecture.

Monsieur le président,

40 *En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

45 *Le mandat du Bureau débutera le 3 septembre 2002.*

Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

50 *Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

André Boisclair, ministre de l'Environnement.

55 À compter de ce soir, nous allons analyser ensemble ce projet dans le cadre de la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, qui est en fait une procédure d'autorisation prévue par la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour certains projets. C'est donc en vertu de l'article 31.1 et suivants de la loi que nous procéderons à l'étude de ce projet. Afin de bien définir le contexte de cette audience publique, j'aimerais vous expliquer brièvement la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*.

60 Dans un premier temps, l'initiateur d'un projet, en l'occurrence Hydro-Québec, exprime au ministre de l'Environnement son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet en lui déposant un avis de projet. En réponse à cet avis de projet, le ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur du projet doit produire.

65 Suite à son dépôt au ministère de l'Environnement, l'étude d'impact est soumise à une consultation tant à l'intérieur du Ministère qu'auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux concernés dans le but d'en évaluer la conformité à la directive. Cette consultation résulte généralement en une série de questions et de commentaires auxquels le promoteur doit répondre.

70 Une fois l'étude d'impact jugée recevable par le ministère de l'Environnement, le ministre donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de rendre public l'ensemble du dossier et de tenir une période d'information de quarante-cinq jours. Pendant cette période d'information qui, dans le projet présentement à l'étude, s'est déroulée du 4 juin au 19 juillet 2002, tout citoyen, groupe ou organisme peut demander au ministre que soit tenue une audience publique sur le sujet.

75 Ainsi, dix-huit demandes d'audience publique ont été transmises au BAPE par le cabinet du ministre de l'Environnement. Le 25 août dernier, le ministre a donc confié au BAPE le mandat de tenir une audience publique.

80 Puisque la *Loi sur la qualité de l'environnement* précise que de tels mandats durent quatre mois, la Commission doit déposer son rapport au ministre au plus tard le 3 janvier 2003.

85 Parallèlement à la partie publique de cette procédure qui est menée par le BAPE et à laquelle vous participez ce soir, le Ministère procède à sa propre analyse environnementale.

90 C'est à la lumière des deux évaluations que le ministre fera une recommandation au conseil des ministres où sera prise la décision de réaliser ou non le projet et, si oui, à quelles conditions.

95 La Commission qui est devant vous ce soir n'est donc pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à l'audience publique. L'audience publique est en quelque sorte l'axe central du volet public de la démarche québécoise.

100 J'aimerais maintenant vous décrire brièvement cette démarche. L'audience se tient en deux parties. La première partie est celle qui débute ce soir et elle a pour but de permettre aux citoyens d'obtenir toute l'information pertinente et nécessaire à la bonne compréhension du projet soumis à leur attention. En pratique, vous aurez le loisir de poser toutes les questions qui peuvent vous permettre d'atteindre cet objectif, selon des modalités dont je vous ferai part un petit peu plus tard.

105 Tous les échanges qui auront lieu ce soir et au cours des séances subséquentes seront fidèlement sténotypés. Les transcriptions de toutes les séances, de même que tous les documents qui seront déposés au cours de l'audience, compléteront le dossier qui est déjà disponible pour consultation à la Bibliothèque municipale Dominique-Julien et à l'Hôtel de ville de Beauharnois. Le dossier est également disponible à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, de même qu'au bureau du BAPE à Québec. De plus, tous les documents déposés en version électronique sont accessibles sur le site internet de la Commission. Enfin, l'ensemble du dossier est disponible à l'arrière de cette salle pour toute la durée des séances de l'audience. Nous vous demandons cependant de le consulter sur place, de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

115 Au terme de la première partie de l'audience, vous devriez donc disposer de l'information nécessaire pour vous faire une opinion sur le projet et préparer un mémoire pour la deuxième partie de l'audience, laquelle sera consacrée exclusivement à entendre vos opinions. Cette deuxième partie de l'audience publique se tiendra à compter du 8 octobre prochain. Les détails et modalités de votre participation à cette deuxième partie vous seront communiqués plus tard cette semaine.

125 J'aimerais maintenant vous présenter l'équipe qui assiste les membres de la Commission au cours de ces travaux. D'abord, assis à la gauche de la Commission et agissant à titre d'analyste, madame Isabel Bernier-Bourgault et monsieur Guy Fortin.

130 À l'arrière, vous avez été accueillis, ce soir, par madame Ginette Giasson, qui est coordonnatrice au secrétariat de la Commission. C'est elle qui assure le lien entre la Commission et ses interlocuteurs. Elle est accompagnée de madame Nathalie Rhéaume, adjointe au secrétariat, et de madame Louise Bourdages, responsable des communications de la Commission. À ce titre, madame Bourdages est notamment chargée des relations avec les

citoyens et avec les médias, ainsi que de la tenue du registre dont je vous expliquerai le fonctionnement tout à l'heure.

135 Je vous présente également monsieur Daniel Moisan, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique. Il est accompagné de monsieur Jean Métivier, responsable de la sonorisation. Tous les deux relèvent du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

140 Pour sa part, madame Lise Maisonneuve, sténotypiste officielle, est chargée de la sténotypie et elle va enregistrer tous nos propos et nos échanges. Les transcriptions de chacune des séances seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site internet de la Commission environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience.

145 Ces échanges ont d'abord et avant tout pour objet de permettre au public de saisir toutes les facettes du projet. Dans cet esprit, le devoir du promoteur consiste à expliquer à fond son projet et à répondre à toutes les questions du public dans un langage clair et accessible.

150 Je vous présente le porte-parole du promoteur du projet, Hydro-Québec, monsieur Macky Tall. Bonsoir!

M. MACKY TALL :

155 Bonsoir! Merci, madame la présidente, messieurs les commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

160 Vous aurez l'occasion de présenter les gens qui vous accompagnent lors de la présentation de votre projet.

M. MACKY TALL :

Merci.

165 **LA PRÉSIDENTE :**

La Commission a invité des personnes-ressources à participer aux travaux de l'audience. Compte tenu de leur expertise, elles et ils répondront aux questions qui leur seront adressées par la Commission dans le cadre de la compétence de l'organisme qu'ils ou elles représentent.

170 Tout comme pour le promoteur, leurs réponses doivent être exprimées dans un langage clair et accessible.

Alors, permettez-moi de vous présenter les porte-parole des ministères et organismes présents ce soir. D'abord, la porte-parole du ministère de l'Environnement du Québec, madame Renée Loiselle. Bonsoir!

175

Mme RENÉE LOISELLE :

Bonsoir, madame la présidente!

180

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être pourriez-vous nous présenter la personne qui vous accompagne?

185 **Mme RENÉE LOISELLE :**

Alors, ce soir, je suis accompagnée par madame Marie-Claude Théberge, qui est assise derrière moi, qui est analyste principale dans le dossier. Et, il y a un de mes spécialistes qui est ici ce soir, monsieur Jean-Pierre Plamondon, qui est spécialiste en gaz à effet de serre.

190

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Loiselle.

Du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Mathieu Valcke. Bonsoir, monsieur!

195

M. MATHIEU VALCKE :

Bonsoir! Je suis accompagné du docteur Claude Prévost, d'Isabelle Tardif et de Geneviève Petit.

200

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Et, du ministère des Ressources naturelles, monsieur Michel Guay. Bonsoir!

205

M. MICHEL GUAY :

Bonsoir! Je suis accompagné de monsieur Réal Carbonneau.

210

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, la Commission a prévu regrouper le questionnement autour de thématiques. Toutefois, pour ce soir seulement, tous les sujets reliés au projet sont à l'horaire. À compter de demain, l'examen du projet sera abordé par un questionnement autour des thématiques suivantes: la justification du projet, mardi; les répercussions sur la communauté, mercredi; les aspects biophysiques, les aspects économiques, de même que les risques technologiques, jeudi. Chacun des thèmes fait l'objet d'au moins deux séances, soit une en après-midi et une en soirée.

215

220

Toutefois, lors de chacune des séances, la dernière heure sera réservée aux questions portant sur le projet et qui concernent des sujets qui ne sont pas inscrits à l'horaire, ceci afin de permettre aux citoyens qui ne peuvent participer à plus d'une séance de poser leurs questions. S'il n'y a aucune question en ce sens, nous poursuivons le questionnement sur les sujets à l'horaire. La liste des thématiques est disponible à la table d'accueil, à l'arrière. Elle précise les journées où les porte-parole des ministères et organismes seront présents. Alors, il est dans votre intérêt de planifier vos interventions en fonction des séances où ces personnes-ressources sont présentes pour répondre à vos questions.

225

230

Afin de faciliter le questionnement, la Commission a demandé à Hydro-Québec de mettre à votre disposition un document expliquant les rôles et mandats de chacune des composantes de la société d'État.

235

J'aimerais, maintenant, vous parler du déroulement de la séance de ce soir. Les règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques prévoient que les requérants expliquent à la Commission, pour son information et celle du public, les motifs de leur demande d'audience. J'inviterai tout à l'heure ceux et celles qui ont choisi de le faire à venir à tour de rôle lire leur requête.

240

Par la suite, le promoteur disposera de quinze à vingt minutes pour présenter son projet. Après la présentation du promoteur, nous prendrons une pause et c'est à ce moment-là que vous serez invités à vous inscrire au registre pour poser des questions.

245

Le registre sera ouvert à l'arrière de la salle et je vous rappelle que c'est madame Louise Bourdages qui en assume la responsabilité. À la reprise de la séance, j'appellerai les participants à venir poser leurs questions et ce, dans l'ordre dans lequel ils se seront enregistrés.

250

J'ai demandé de suspendre l'ouverture du registre après la huitième inscription. Nous le rouvrirons dans le cours de la soirée, si nécessaire. Nous prévoyons ajourner vers 23 h jusqu'à demain après-midi; les travaux reprendront alors à 13 h 30. Nous tiendrons également une séance en soirée à 19 h. Il en sera de même les 11 et 12 septembre.

255 De plus, à la demande de la Commission, le promoteur a organisé une visite du site. Cette visite, d'une durée d'une heure trente, aura lieu le 11 septembre, en avant-midi. Elle débutera à 9 h 30 et se terminera à 11 h. Hydro-Québec met à notre disposition quatre minibus pour la visite. Étant donné le nombre limité de places disponibles dans ces véhicules, je vous demande de vous inscrire auprès de la coordonnatrice de la Commission, madame Ginette Giasson, dès la première pause de ce soir si vous êtes intéressés à y participer. Il y a de la place pour une trentaine de citoyens. Il est prévu que le lieu de rencontre soit à la guérite de la Centrale de Beauharnois. À partir de là, nous entreprendrons la visite du site. Très important: 260 s'il pleuvait mercredi matin, la visite sera annulée.

265 Pour la bonne marche de cette première partie d'audience, la Commission aimerait vous présenter quelques règles qui prévalent habituellement lors des audiences. Chaque participant est autorisé à poser deux questions seulement, de manière à permettre à tous ceux et celles qui le désirent de participer. Par contre, chacun est libre de se réinscrire au registre, s'il le désire.

270 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions, et surtout de vous abstenir d'émettre des opinions ou de développer des argumentaires. Cette première partie de l'audience, je le répète, est consacrée à l'obtention de l'information qui vous permettra de vous faire une meilleure idée du projet et vous aurez tout le loisir voulu, en deuxième partie, pour venir présenter vos opinions à la Commission.

275 Vu le nombre de sujets que nous devons aborder, je demande également aux participants de poser des questions courtes et de noter, si nécessaire, les réponses afin d'éviter d'avoir à répéter celles-ci. À nos interlocuteurs, je demande de donner des réponses aux questions qui soient concises et précises.

280 Je vous rappelle que seules les personnes qui posent des questions dans cette salle auront des réponses à leurs questions. Si, au cours de la semaine, la Commission recevait des questions par courriel ou tout autre moyen électronique, elle référerait la personne aux transcriptions des séances. En effet, les séances de cette Commission sont publiques, ce qui implique que les questions doivent être posées publiquement et les réponses données publiquement.

285 Afin d'éviter les échanges directs entre l'initiateur du projet ou le promoteur et les porte-parole et le public, toutes les questions du public sont adressées à la présidence de la Commission. Je me chargerai de demander au promoteur ou aux personnes-ressources de répondre à celles-ci. De la même manière, toutes les réponses me seront adressées.

290 Les membres de la Commission, pour leur part, peuvent intervenir en tout temps pour poser des questions ou pour obtenir des informations additionnelles sur un sujet particulier.

295 Enfin, les commissions du BAPE estiment que le maintien d'un climat serein favorise des échanges constructifs, tout en permettant aux personnes présentes d'obtenir des réponses à leurs questions et, par le fait même, l'information nécessaire à une bonne compréhension du

projet. En ce sens, je vous rappelle que les préambules aux questions, les manifestations d'approbation ou de désapprobation de la part de la salle contribuent à raccourcir le temps mis à votre disposition pour le questionnement. Je serai donc très stricte à cet effet.

300

Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement, que ce soit par le promoteur ou les personnes-ressources, le seront le plus tôt possible. Si la réponse ne peut être donnée durant la séance lors de laquelle elle a été posée, la Commission se chargera de l'obtenir préférentiellement lors des séances subséquentes, ou encore par écrit, et ces réponses

305

S'il arrivait que certains éléments d'information ou des documents demandés soient considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, celle-ci doit en faire part à la Commission au moment où la Commission en fait la demande. Si la Commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention *Confidentiel*. La Commission donnera l'occasion à la personne qui allègue le préjudice de faire valoir son point de vue. La Commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information.

310

315

En terminant, je vous rappelle qu'il est évidemment défendu de fumer dans cette salle. Je vous prierais également de garder vos téléphones cellulaires fermés, par respect pour l'assemblée.

320

Enfin, je vous informe que le BAPE, soucieux d'améliorer les services qu'il offre aux citoyens, apprécierait que vous lui fassiez part de vos commentaires et suggestions concernant le déroulement de cette audience. Un formulaire à cet effet est disponible à la table d'accueil derrière la salle.

325

Je vais maintenant inviter les groupes, organismes et citoyens à présenter leur requête. Alors, j'invite monsieur Claude Boileau à présenter la requête de Héritage Saint-Bernard inc. Bonsoir, monsieur Boileau!

M. CLAUDE BOILEAU :

330

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires. Alors, notre demande s'adressait à monsieur le ministre André Boisclair.

Monsieur le ministre,

335

Héritage Saint-Bernard, organisme qui compte plus de 200 membres, est une corporation à but non lucratif dont le siège social est situé à Châteauguay, à une vingtaine de kilomètres à l'est de la centrale projetée; son mandat est d'assurer la gestion, la protection, la conservation de la faune et de la flore qui se trouvent sur les territoires du ruisseau Saint-Jean et le refuge faunique Marguerite-d'Youville, un territoire de 525 hectares, tout en développant les

340

locale et régionale. Elle a été choisie par la Fondation de la faune du Québec, avec l'accord des Soeurs Grises de Montréal et des partenaires du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine pour assurer la gestion de ces deux territoires.

345 Nous voulons, par les présentes, vous demander de tenir des audiences publiques à propos du projet de centrale thermique à cycle combiné du Suroît, les réponses à nos questions fournies par Hydro-Québec et par l'étude d'impact à propos de ce projet n'ayant pas été satisfaisantes lors des deux séances d'information auxquelles nous avons assisté, dont celle du 18 juin organisée par le BAPE dans le secteur Melocheville de Beauharnois.

350 Nos raisons pour demander de telles audiences sont plus spécifiquement les suivantes: même si l'étude d'impact soutient que les contaminants classiques NO₂, SO₂ et CO rejetés par la centrale projetée n'engendreront aucun effet significatif sur la santé humaine et ce, même pour les personnes les plus vulnérables, vous nous permettrez d'en douter car cette conclusion
355 ne tient aucunement compte de l'effet engendré par l'accumulation des polluants atmosphériques tels les NO_x qui, combinés au réchauffement climatique, est à la base des conséquences négatives importantes du smog pour la santé publique.

Hydro-Québec a expliqué, lors des deux séances d'information auxquelles nous avons
360 assisté, que les retombées en termes de NO_x et de SO₂ ne dépasseront pas quelques kilomètres; comment peut-on accepter de telles explications alors que déjà *... à cause des vents dominants qui transportent les polluants d'ouest en est, environ 50 % des dépôts acides qui échoient sur le Québec proviennent de l'Ontario et du Midwest américain. Dans le cas du smog, ce pourcentage atteint 60 %.+.

365 De plus, le fait que ce seul projet ferait augmenter les émissions de gaz à effet de serre de tout le Québec de près de 3 %, sans compter la porte ouverte à d'autres projets du même type, est pour nous carrément inacceptable, alors que l'urgence pour répondre aux besoins des Québécois est loin d'avoir été démontrée et que le Québec dispose en abondance d'autres
370 sources d'énergie qui, elles, sont renouvelables et beaucoup moins dommageables pour l'environnement.

Le Canada ne s'est-il pas engagé, en signant le Protocole de Kyoto, à réduire d'ici 2010 ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % sous les niveaux de 1990, et l'Assemblée
375 nationale du Québec n'a-t-elle pas lancé un appel au gouvernement du Canada afin qu'il ratifie le Protocole de Kyoto dans les meilleurs délais? Le Québec et Hydro-Québec ont, par ailleurs, toujours cherché jusqu'à date à se présenter comme des modèles parmi les gouvernements et les corporations qui travaillent à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre.

380 Quand on connaît les conséquences importantes, et les milieux humides seront particulièrement à risque, entraînées par les changements climatiques présents et à venir au niveau du Québec, du Canada et de toute la planète, il est difficile d'accepter, en tenant compte du contexte québécois, qu'une entreprise publique comme Hydro-Québec laisse croire le

385 contraire en faisant la promotion d'un projet comme celui de la centrale du Suroît, car cela envoie un très mauvais signal à l'ensemble des entreprises et de la population.

390 Nous croyons, pour notre part, que la santé publique et la protection de l'environnement doivent avoir priorité sur les exigences du marché à court et moyen termes, et que le Québec a la possibilité et le devoir de jouer un rôle de leader sur ce plan.

Nous espérons que vous recevrez favorablement notre demande et nous vous prions, monsieur le ministre, de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LA PRÉSIDENTE :

395

Merci, monsieur Boileau.

J'invite maintenant monsieur Michel Montpetit. Alors, je constate que monsieur Montpetit n'est pas dans la salle.

400

J'inviterais maintenant monsieur Daniel Breton à présenter la requête du Parti vert du Québec.

M. DANIEL BRETON :

405

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

410

Bonsoir, monsieur Breton!

M. DANIEL BRETON :

415

Cette lettre a été adressée à monsieur André Boisclair, le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau.

Monsieur le ministre,

420

Le Parti vert du Québec est depuis novembre 2001 un parti politique officiel au Québec. Le but des membres de ce parti est de représenter au niveau politique les différents groupes militants pour que le Québec devienne une réelle société de développement durable.

C'est pourquoi nous demandons que des audiences publiques soient organisées sur le projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec à Beauharnois.

425

Les bouleversements climatiques sont de loin le problème anthropique le plus critique auquel l'humanité n'a jamais fait face. Nous pensons donc qu'il est urgent de réagir afin de minimiser les impacts sur la biosphère dont la société québécoise fait partie. Votre

430 gouvernement se vante d'appartenir à la province émettant le moins de gaz à effet de serre au
Canada. Il faut quand même rappeler que le choix d'utiliser l'hydroélectricité n'avait rien d'un
choix environnemental à l'époque mais plutôt purement économique.

435 À l'époque, les gouvernements ne connaissaient pas le phénomène ou ne le prenaient
pas au sérieux. Le message disant que de 1990 à 1998, les émissions de gaz à effet de serre
n'ont augmenté que de 2,3 % est un leurre. En fait, entre 1990 et 1992, les émissions ont
baissé de 5,3 % lors de la récession. Ensuite, de 92 à 98, le Québec a augmenté ses
émissions de 8 %, soit 1,3 % par année. Si la tendance se maintient, en 2012, le Québec
aurait augmenté ses émissions de gaz à effet de serre de 22,4 % par rapport à 1990, soit près
de 30 % au-dessus des exigences de l'accord de Kyoto. Il est donc primordial que le
440 gouvernement change sa politique énergétique et agisse concrètement afin de rencontrer cet
accord.

445 Le virage que veut faire le gouvernement vers le gaz naturel nous semble purement
économique, puisque Gaz Métropolitain est propriété d'Hydro-Québec. Il est inacceptable qu'un
gouvernement qui dit appuyer l'accord de Kyoto, qui n'est, il faut le rappeler, qu'un pas
symbolique vers un règlement mondial du problème climatique, et dont le territoire possède un
énorme potentiel éolien, se borne à la filière conservatrice et passéiste de l'énergie thermique
fossile.

450 La réalisation de ce projet augmenterait à elle seule les émissions de gaz à effet de serre
du Québec de 3 %, et ce projet n'est que le commencement d'un virage inadmissible qui
poussera le Québec et peut-être même le Canada à renier ses engagements environnementaux
comme l'ont fait les États-Unis, notre quasi-unique partenaire économique.

455 De plus, la faible efficacité de conversion de l'énergie thermique en électricité (environ
58 %) rendrait même ironiquement plus logique la conversion des systèmes de chauffage
résidentiel électrique par des systèmes fonctionnant au gaz.

460 Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est essentiel qu'il y ait des audiences
publiques afin que les vrais enjeux économiques et les véritables impacts environnementaux et
de santé y soient discutés.

465 Veuillez agréer, monsieur le ministre, mes salutations distinguées.

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Breton.

470 J'inviterais maintenant, madame Marie-Paule Hallé.

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

475 Bonjour, madame, messieurs! Donc, la lettre s'adressait à monsieur André Boisclair, voulant lui demander des audiences publiques.

Considérant que la population du Québec se trouve en majeure partie dans la grande région montréalaise et ses banlieues.

480 Considérant que les vents axe est-sud-ouest sont prédominants et que la grande région montréalaise pourrait se trouver affecter par les poussières et substances chimiques répandues dans l'atmosphère et dont nous ignorons encore l'impact sur la santé.

485 Considérant le fait que la centrale hydraulique de Beauharnois soit complètement dédiée au marché américain et ne nous sert qu'en cas de panne majeure du réseau.

490 Considérant qu'aucun besoin pour la population du Québec ne justifie d'ajouter une centrale thermique alimentée par un combustible qui rejeterait dans l'atmosphère poussières et substances chimiques; que les substances chimiques peuvent à leur tour se combiner à d'autres particules dans l'atmosphère, générant ainsi des sous-produits possiblement néfastes pour la santé.

495 Considérant que la centrale thermique de Varennes déversait dans l'atmosphère des tonnes de poussières.

Considérant que le combustible gardé en réserve pourrait éventuellement causer une catastrophe.

500 Considérant que la population québécoise, somme toute, ne bénéficiera pas de ce projet autrement que d'un point de vue économique.

Ce sont des considérations d'une importance telle pour la santé de la population que je sollicite de votre part la tenue d'audiences publiques dans ce dossier. Merci.

505 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Hallé.

510 J'invite maintenant, monsieur John Burcombe à présenter la requête du Mouvement Au Courant. Bonsoir, monsieur Burcombe!

M. JOHN BURCOMBE :

515 Bonsoir, madame la présidente! Alors, je vais lire la lettre que nous avons adressée au ministre de l'Environnement.

Le Mouvement Au Courant est un groupe de bénévoles formé en 1989 avec deux grands buts. Premièrement, de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles; et, deuxièmement, de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

520

L'intérêt du Mouvement Au Courant dans ce projet s'aligne avec ses interventions antérieures dans le domaine de l'énergie.

525

Pour une société d'État qui prétend souscrire au développement durable et qui vante sur toutes les tribunes les bénéfices de l'hydroélectricité par rapport à la production thermique d'électricité, l'annonce du projet Suroît en octobre 2001 nous a surpris et déçus. Le discours d'Hydro-Québec depuis n'a apporté aucune justification crédible pour se lancer dans la production thermique.

530

Donc, nous croyons nécessaire de souligner avec emphase que la société d'État veut prendre un virage historique en proposant au moment où les changements climatiques constituent une préoccupation majeure et universelle, ils proposent un premier projet de production thermique d'électricité de base.

535

Il faut rappeler qu'en vertu de la loi qui a instauré la Régie de l'énergie en 1996, Hydro-Québec aurait été obligée de justifier toute nouvelle production d'électricité dans le cadre d'un plan de ressources et, ensuite, obligée d'obtenir une autorisation des investissements requis, projet par projet. Un tel plan de ressources aurait entre autres fourni le classement des projets d'offre et de demande en fonction de leur rentabilité et de leurs impacts environnementaux. Toutefois, Hydro-Québec, étant contre cette exigence, a finalement convaincu le gouvernement de soustraire la production d'électricité de la juridiction de la Régie par l'infamante Loi 116, adoptée en juin 2000.

540

545

La production d'électricité relève maintenant d'une division distincte d'Hydro-Québec et il n'est plus question d'un plan de ressources. Auparavant, la production était liée aux besoins du Québec, mais la nouvelle division *Hydro-Québec Production+ n'a plus cette contrainte. Elle décide de réaliser des projets en fonction des opportunités de vente à profit qu'elle entrevoit dans *ses marchés+ internes et externes.

550

Étant donné l'impossibilité pour la population québécoise de faire évaluer ce projet de manière impartiale et rigoureuse par la Régie de l'énergie, une commission du BAPE doit prendre la relève. En effet, les audiences du BAPE constituent maintenant la seule tribune publique devant laquelle les implications et les impacts divers de la production d'électricité peuvent être examinés et débattus.

555

Dans ce contexte, nous estimons que la justification du projet qui, à lui seul, augmenterait les émissions de bioxyde de carbone (CO₂) du Québec de presque 3 % constitue le principal sujet à traiter lors des audiences.

560 Dans le cadre de l'exercice de justification, Hydro-Québec devrait d'abord démontrer que
l'investissement de fonds publics dans le projet serait rentable, ce qui est loin d'être évident pour
les exportations à cause des frais et pertes de transport. En effet, ce projet serait en
concurrence avec des projets identiques, construits à proximité des centres de consommation
dans les marchés d'exportation. Si Hydro-Québec s'intéresse à vendre de l'électricité thermique
565 dans le nord-est des États-Unis, pourquoi donc ne pas partir une centrale là où se trouvent les
marchés? Pourquoi le Québec devrait-il supporter la pollution afférente, notamment une
augmentation de ses émissions de gaz à effet de serre, pour alimenter les consommateurs
américains qui ne semblent faire aucun effort pour réduire leur consommation?

570 Par ailleurs, Hydro-Québec a omis, dans son étude d'impact, de mentionner un
bénéfice potentiel du projet, soit la sécurisation de l'alimentation de Montréal, comme solution
de rechange à la ligne Saint-CésaireXHertel. Mais même cet avantage n'existe plus, suite au
décret de juin 2002 autorisant la ligne HertelXSaint-Césaire. Le gouvernement aurait dû en toute
logique reporter cette décision afin de tenir compte de l'éventuelle centrale du Suroît et des
575 projets thermiques proposés en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution.

Hydro-Québec prétend qu'elle doit avoir recours à l'électricité thermique à cause des
délais excessifs dans les processus d'approbation des projets hydroélectriques. Cependant,
Hydro-Québec Production n'a pas soumis le projet du Suroît en réponse à l'appel d'offres
580 d'Hydro-Québec Distribution. Nous nous demandons pourquoi. Est-ce un projet dédié
uniquement à l'exportation?

En termes d'utilisation rationnelle de l'énergie, la présence à l'audience de représentants
en autorité de Gaz Métropolitain sera nécessaire afin d'examiner, d'une part, l'impact sur la
585 disponibilité du gaz naturel pour ce projet et, d'autre part, les implications de l'option de chauffer
les maisons directement au gaz naturel plutôt que de produire de l'électricité avec le gaz naturel.

La présence à l'audience de représentants en autorité de TransEnergie et d'Hydro-
Québec Distribution sera aussi requise pour répondre aux questions relatives au transport et à la
590 distribution de l'électricité provenant du projet. Il sera en effet essentiel de savoir quelles sont les
responsabilités respectives de chaque division dans la décision de proposer et de réaliser un tel
projet.

595 En terminant, nous vous incitons à prendre les dispositions nécessaires pour que
l'audience publique soit conduite de telle façon que la population pourrait comprendre clairement
les implications du changement de politique énergétique que ce projet représente.

600 Et, en effet, nous croyons que le gouvernement et Hydro-Québec doivent expliquer
pourquoi ils ont modifié la *Loi sur la Régie de l'énergie* par la Loi 116, notamment pour instaurer
la notion de l'énergie patrimoniale, pour éliminer l'exigence de produire un plan de ressources et
pour éliminer l'approbation par la Régie des investissements en production d'électricité.

Merci, madame.

605 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Burcombe.

Est-ce que monsieur Montpetit, Michel, serait arrivé? Non.

610 Alors, je vais terminer en vous faisant la lecture des autres groupes qui ont demandé de rendre publique leur requête. Alors, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec; monsieur Éric Gentile; madame Julie Martineau; la Ville de Beauharnois; l'Association québécoise de lutte contre la pollution; la Municipalité Saint-Étienne-de-Beauharnois;# le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent; le Syndicat de base de l'UPA Saint-
615 Louis-de-Gonzague; l'Union québécoise pour la conservation de la nature; l'Union des consommateurs; le Centre québécois du droit de l'environnement et, enfin, le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie.

620 Alors, je demanderais maintenant à Hydro-Québec, en fait monsieur Tall, de nous présenter peut-être l'équipe qui vous accompagne et de présenter votre projet. Après quoi, nous prendrons une pause.

M. MACKY TALL :

625 Merci, madame la présidente. Je m'appelle Macky Tall, directeur de projet chez Hydro-Québec Production, responsable du projet de centrale du Suroît et porte-parole d'Hydro-Québec Production.

630 Il me fait plaisir de vous présenter mon équipe présente ici, ce soir. Au milieu, monsieur Bruno Soucy, ingénieur, administrateur du projet et expert du procédé technique. Madame Danielle Piette, avocate et experte des questions réglementaires. Et, monsieur Pierre Lundhal, immédiatement à ma droite, docteur en biophysique et expert-conseil auprès d'Hydro-Québec Production pour toutes les questions reliées à l'environnement.

635 Madame la présidente, j'irai droit au but. Il s'agit d'un projet important pour la région et pour le marché d'électricité au Québec. Le projet de centrale du Suroît annoncé par le gouvernement du Québec et Hydro-Québec en octobre 2001 est aussi nécessaire à l'entreprise, et il est conforme aux objectifs de croissance et de rentabilité d'Hydro-Québec Production.

640 Ces objectifs sont au coeur des plans stratégiques de l'entreprise depuis le premier déposé en 1997. Ils sont aussi au coeur du plan stratégique 2002-2006 récemment approuvé par le gouvernement du Québec. Mais, au-delà de ces objectifs qui nous sont propres, ce projet est justifié par les besoins à venir des marchés et donc des clients. La demande québécoise est à la hausse. Nos autres marchés vivent la même situation. Il faut donc produire
645 l'énergie nécessaire à cette demande et à cette croissance. Pour nous, soutenir cette croissance contribue également à améliorer notre rentabilité, ce qui, en bout de ligne, bénéficie à tous les Québécois. La performance de l'entreprise depuis 1996 en fait la preuve.

650 Nous croyons également qu'il s'agit d'un projet valable sur le plan environnemental. Bien sûr, il n'a pas les qualités d'un projet hydroélectrique de même taille mais, au niveau de la filière thermique, il représente ce qui se fait de mieux à l'échelle mondiale. C'est aussi un projet que nous avons voulu développer en partenariat avec le milieu, comme en témoigne l'entente intervenue le 20 décembre 2001 entre Hydro-Québec Production et la Municipalité de Beauharnois et la MRC de Beauharnois-Salaberry.

655 Cette entente prévoit notamment des retombées directes pour le milieu. Nous avons mis également de l'avant un ensemble de mesures visant à maximiser l'ensemble des retombées découlant des travaux de construction et des services requis lors de l'opération de la centrale. Ce sont 180 M\$ ou environ 35 % de cet investissement de 550 M\$ qui seront consentis à des
660 entreprises québécoises telles que mentionnées dans notre étude d'impact. Une moyenne de 650 personnes/année travailleront à la construction durant trois ans. L'exploitation de la centrale créera 35 emplois permanents, en plus des emplois générés par l'achat de biens et services requis tout au long de sa durée de vie.

665 Nous croyons que c'est un bon projet qui respecte nos trois critères essentiels de
réalisation: économiquement rentable; accueilli favorablement par la communauté locale; et,
acceptable sur le plan environnemental.

670 Ce projet se fait dans un nouveau contexte d'affaires. J'aimerais prendre quelques
minutes pour vous parler du cadre dans lequel Hydro-Québec Production et ses compétiteurs
évoluent aujourd'hui.

675 Adoptée en 1997 et modifiée en 2000 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi sur la
Régie de l'énergie* a profondément modifié le marché de l'énergie afin de l'adapter au contexte
nord-américain, tout en préservant les acquis des Québécois.

680 En voici les principaux résultats. La production d'électricité est déréglementée. Le
marché dit de gros est ouvert. L'électricité se transige maintenant comme une marchandise.
Hydro-Québec Production est un joueur parmi d'autres.

685 En ce qui concerne le réseau de transport d'électricité, cette vaste toile qui permet à la
population du sud du Québec de compter sur l'énergie produite à la Manic et à la Baie James, et
bien, ce réseau est ouvert à tous les fournisseurs, non seulement à Hydro-Québec Production.
Son exploitation relève de TransEnergie, une autre division d'Hydro-Québec. Les activités de
TransEnergie sont réglementées par la Régie de l'énergie et ses opérations sont séparées des
nôtres.

690 Le secteur de la distribution, soit l'alimentation en électricité des maisons et des
entreprises du Québec, est réglementé par la Régie de l'énergie. C'est Hydro-Québec
Distribution, une troisième division, qui gère ces activités qui se font, elles aussi, différemment.
Au-delà d'un bloc d'énergie de 165 TWh produit par Hydro-Québec Production et qui est réservé
à un prix fixe de 2,794 le kWh à Hydro-Québec Distribution pour la desserte du marché
québécois, le reste des besoins en électricité doit être comblé par des appels d'offres publics
approuvés par la Régie de l'énergie.

695 Un premier appel d'offres a eu lieu l'hiver dernier. Comme n'importe quel producteur,
Hydro-Québec Production a présenté une soumission. Hydro-Québec Distribution a fait savoir
qu'elle fera connaître son choix cet automne. Cet appel d'offres fait suite au premier plan
d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution, approuvé par la Régie de l'énergie le 2 août
700 2002. Toutes ces divisions: production, transport, distribution, fonctionnent maintenant
séparément. C'est la loi. Il s'agit là d'informations publiques. Pour le reste, je devrai limiter mes
commentaires à l'égard des autres divisions au cours des prochains jours.

705 J'ajouterai simplement que l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution a amené
l'annonce d'autres projets thermiques au Québec, en plus de celui du Suroît. Les sites
électroniques de la Régie de l'énergie et d'Hydro-Québec Distribution contiennent beaucoup
d'informations à cet égard. C'est donc un fait reconnu par la Régie de l'énergie qu'il y aura
croissance des achats d'électricité au Québec par Hydro-Québec Distribution.

710 Pour nous, Hydro-Québec Production, ça signifie croissance de notre premier marché,
celui du Québec, en concurrence avec d'autres producteurs. Cette croissance s'ajoute à celle
similaire de nos marchés hors Québec où l'on réalise un important chiffre d'affaires: 3,2 Md\$ en
2001, par exemple, provenant en bonne partie de l'exportation d'électricité produite par notre
parc de production au Québec.

715 Ce projet s'ajoute à une liste de projets hydroélectriques en construction et/ou à
différents stades de développement. Il ne remplace aucun projet hydroélectrique. Il n'y a pas de
virage. Notre priorité et notre premier choix demeure le développement de la filière
hydroélectrique.

720 Il faut admettre cependant que le développement de projet hydroélectrique n'est pas une
chose simple. Les délais pour mettre en place les conditions essentielles de réalisation sont
longs. À titre d'exemple, un projet comme celui de Toulnostouc aura pris huit ans entre son
stade conceptuel et sa mise en service. Et, des délais de plus de dix ans ne seront pas rares.

725 Il en résulte qu'à l'horizon 2005-2010, Hydro-Québec Production souhaite pouvoir
compter sur le projet du Suroît en plus de tous les projets hydroélectriques déjà en
développement. La non-réalisation d'un projet comme le Suroît ou le retard d'un projet
hydroélectrique aura un impact direct sur nos activités. Notre part dans la croissance des
730 marchés serait alors comblée, puisqu'il y a de la demande par d'autres producteurs, et
probablement des producteurs thermiques.

Notre projet nous apparaît donc justifié. Je prendrais quelques minutes pour vous le
décrire, à votre bénéfice, ainsi qu'au bénéfice du public.

735 Cette centrale thermique à cycle combiné aura une puissance de 800 MW. Cet
investissement important de 550 M\$ sera entièrement assumé par Hydro-Québec. Elle sera
construite sur un terrain d'une superficie d'environ 15 hectares appartenant à Hydro-Québec et
situé dans une zone industrielle. L'emplacement éloigné des résidences est optimal. La
740 proximité du canal nécessaire au procédé, de la conduite de TCPL pour le gaz et de lignes de
transport d'énergie font de ce site un endroit de choix. Elle opérera toute l'année, avec un
facteur d'utilisation de 92%. En d'autres termes, elle fonctionnera 24 heures sur 24 et produira
en moyenne 6,5 TWh par an, soit l'équivalent de la demande annuelle de la nouvelle Ville de
Gatineau.

745 Nous avons retenu la technologie dite à cycle combiné. Elle est la plus performante
après notre filière prioritaire, l'hydroélectricité. Ce constat est clair ailleurs au Canada, aux
États-Unis, en Europe et en Asie. Le gouvernement du Québec l'a reconnu également dans sa
politique énergétique.

750 L'attrait de cette technologie tient à ses nombreux avantages. Sa mise en service rapide,
son coût de construction et son prix de revient concurrentiel sont financièrement avantageux.

755 Tout aussi importants sont ses impacts environnementaux réduits, ainsi que le fait qu'elle peut être implantée à proximité des principaux marchés, à savoir dans ce cas-ci la grande région de Montréal.

760 Nous aurons l'occasion de revenir sur les données spécifiques de la centrale. J'ajouterai simplement qu'elle offrira la plus haute efficacité offerte de production pure d'électricité par la filière thermique. Elle sera alimentée au gaz naturel, le combustible fossile le plus propre, qui est disponible à proximité de la centrale. Enfin, elle sera reliée au poste de de Léry, situé à 1,7 kilomètre, poste qui est lui-même relié au poste 735 kV de Châteauguay, situé sur la grande boucle de Montréal où se trouve la majorité de la charge au Québec.

765 Je prendrai quelques minutes pour parler d'un sujet qui préoccupe tout le monde, Hydro-Québec Production en premier: les impacts environnementaux du projet. Nous avons procédé à une vaste d'étude d'impact sur l'environnement. Elle fut réalisée par SNC-Lavalin Environnement et supervisée par monsieur Pierre Lundhal, de Lundhal Environnement.

770 L'étude d'impact démontre que sur le plan local et régional, la population ne sera pas affectée. Les critères retenus dans la conception de la centrale et son emplacement optimal nous permettent d'assurer, avec une solide marge de sécurité, le respect de toutes les normes et tous les critères de qualité de l'air. Monsieur Lundhal aura d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce point.

775 Nous avons aussi procédé à une analyse de risques et à l'élaboration d'un plan préliminaire de mesures d'urgence. L'analyse de risques nous confirme que l'exploitation de la centrale ne comporte pas de risques qui puissent mettre en danger la population à l'extérieur du site. Nous avons consulté les autorités locales de la région et rencontré à maintes reprises la population ainsi que certains groupes locaux intéressés au projet. Cette démarche nous a permis de soulever les enjeux de dimensions locale, régionale et nationale, et d'en tenir compte dans l'élaboration de la centrale.

785 Les préoccupations de la population au plan environnemental résident généralement dans les émissions potentielles de contaminants atmosphériques, dits classiques et réglementés, telles que le soufre ou SO₂, l'oxyde d'azote qu'on appelle également les NO_x, ou les particules qui sont les poussières. Il y a aussi une inquiétude particulière et légitime en ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre. Parlons d'abord des contaminants classiques.

790 Grâce à l'utilisation exclusive du gaz naturel, les émissions de soufre, de SO₂ et de particules seront très inférieures aux normes prescrites et autorisées. En un mot, nous serons bien en dessous des niveaux requis par les lois et règlements. Il n'y aura donc pas d'effet sur la santé de la population, ni de contribution aux pluies acides.

795 Quant aux NO_x responsables du smog, les brûleurs utilisés et les systèmes de contrôle retenus pour être incorporés dans la centrale réduiront à un niveau négligeable les émissions.

C'est d'ailleurs ce que l'on constate sur le tableau quand on compare nos émissions aux normes actuelles et aux futures normes proposées.

800 Quant aux gaz à effet de serre, ils font l'objet de bien des débats. Ils ne sont pas actuellement réglementés et, notons-le, ils n'ont pas d'impact au niveau local. Hydro-Québec souscrit aux objectifs du Protocole de Kyoto et continue à encourager sa ratification. Notre centrale émettra entre 2,17 et 2,40 millions de tonnes équivalent CO₂ par an, ce qui représente jusqu'à 0,35 % des émissions du Canada et 2,8 % des émissions du Québec.

805 Je mentionne ici que le Québec a, au prorata, la meilleure performance au Canada en cette matière et qu'Hydro-Québec n'est pas étrangère à cette performance. Et, cette situation ne changera pas avec l'ajout du projet du Suroît. Nous maintenons l'objectif de minimiser ces émissions et, à ce titre justement, le Protocole de Kyoto et les discussions entourant sa mise en oeuvre nous offrent une solution. La plupart des observateurs s'entendent sur l'idée que le
810 contrôle des émissions de gaz à effet de serre passe, entre autres, par un système de crédit d'émissions des gaz à effet de serre échangeables. L'allocation initiale de ces crédits reste à préciser. Nous serons vigilants et le gouvernement du Québec a fait savoir qu'il le serait aussi.

815 On peut dès aujourd'hui prévoir qu'Hydro-Québec Production recevra d'importants crédits pour son développement hydroélectrique passé et ses exportations continues d'énergie propre, grâce auquel d'importantes d'émissions de gaz à effet de serre sont évitées dans notre environnement immédiat. Nous avons, à ce jour, comptabilisé près de 78,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ dans le cadre du programme EcoGeste du gouvernement du Québec.

820 Madame la présidente, messieurs les commissaires, Hydro-Québec Production prend aujourd'hui l'engagement de consacrer la quantité de crédits d'émissions nécessaires pour couvrir l'équivalent des gaz à effet de serre émis par le Suroît. En clair, nous annulerons à même notre bilan de crédits d'émissions l'effet du projet du Suroît en termes de gaz à effet de
825 serre. Nous croyons qu'une telle approche est tout à fait compatible avec l'esprit et la mise en oeuvre prochaine du Protocole de Kyoto. D'ailleurs, dans la foulée de son application au Québec, il serait souhaitable que tous les promoteurs de futurs projets thermiques s'inspirent de cette initiative.

830 En terminant, j'aimerais souligner ici l'importante contribution du préfet de la MRC de Beauharnois-Salaberry et du maire de la nouvelle Ville de Beauharnois, ainsi que des représentants du Centre local de développement. Nous avons pu avec les premiers conclure un protocole d'entente pour assurer des retombées tangibles et structurantes pour la région.

835 C'est dans ce cadre que la MRC de Beauharnois-Salaberry s'est vu confier avec la Municipalité de Beauharnois la gestion conjointe d'un fonds de développement de 4 M\$ pour la région. Quant au CLD, nous avons étroitement collaboré à la tenue d'un salon des fournisseurs locaux et régionaux et notre engagement envers la région est clair. Ce projet réalisé sur une base concurrentielle et respectueuse de l'environnement se déroulera de façon à en maximiser,

840 dans la mesure du possible, les retombées locales. Cette collaboration fructueuse est, pour nous, un gage de succès du projet dans la région de Beauharnois-Salaberry.

En terminant, nous sommes persuadés qu'il s'agit d'un bon projet à tous égards et qui respecte nos trois critères de réalisation.

845 Madame la présidente, nous nous plaçons maintenant en mode écoute. Nous serons à votre disposition et à la disposition du public pour répondre aux questions et discuter de toutes vos préoccupations. Nous le ferons le mieux possible. Merci de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

850

Merci, monsieur Tall.

855 Alors, nous allons prendre une pause de quinze minutes. Je vous rappelle qu'à compter de maintenant, le registre devrait être ouvert à l'arrière de la salle. Alors, j'ai dit tout à l'heure que j'acceptais huit inscriptions d'entrée de jeu et, au cours de la soirée, nous verrons à permettre à d'autres personnes de s'inscrire au registre. Alors, à tout à l'heure.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

860

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

865 Permettez-moi de vous rappeler que le point de rencontre pour la visite qui aura lieu mercredi matin, c'est la guérite est de la centrale de Beauharnois.

870 Avant d'inviter une première personne à poser des questions, je vais faire l'appel des documents que nous avons demandés au promoteur et aux personnes-ressources présentes de déposer. Alors, peut-être en commençant par monsieur Tall d'Hydro-Québec, s'il vous plaît.

M. MACKY TALL :

Merci, madame la présidente. La liste des documents que nous avons déposés est la suivante:

875

- Le plan stratégique d'Hydro-Québec 2002-2006.

- Le changement climatique, la performance d'Hydro-Québec.

880

- Comparaisons environnementales des options de production d'électricité.

- Le mémoire d'Hydro-Québec présenté dans le cadre de la consultation fédérale sur la contribution du Canada à la lutte contre les changements climatiques.

885

- La liste des soumissions acceptées à l'ouverture dans le cadre du premier appel d'offres lancé par Hydro-Québec Distribution.

- La rose des vents à partir des données de l'aéroport de Dorval pour la période hivernale des années 1994-1998.

890

- EPA 1998, General Guidance for Risk Management Programs, Code of Federal Regulation, 40 CFR PART 68.

895

- La concentration du 4 nitrosomorpholine dans l'émissaire du réservoir de mélange et dans l'émissaire de la centrale du Suroît, du Suroît au canal de Beauharnois, dans le cas de l'utilisation de la morpholine comme additif dans les tuyauteries des équipements de la centrale.

- Bilan d'énergie d'Hydro-Québec Production 2001-2006 (TWh) tiré du plan stratégique 2002-2006, page 72.

900

- *Prévision des ventes régulières au Québec+ tiré de la décision de la Régie de l'énergie, du 2 août dernier, décision numéro: D-2002-169; une copie de la décision de la Régie de la même date.

905

- Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution.

- Une liste des projets à l'étude et annoncés et des projets en construction.

910

- Et, nous déposons également un document complémentaire à l'analyse de risques dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Tall.

915

Madame Loïselle du ministère de l'Environnement.

Mme RENÉE LOISELLE :

920

Alors, nous avons déposé, nous aussi, une série de documents à la Commission:

- Le Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques.

925

- L'état d'avancement de la mise en oeuvre du plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques, un document qui date de septembre 2001.

- Un inventaire québécois des gaz à effet de serre.

- L'inventaire des rejets atmosphériques de Beauharnois.

930

- Le document *Évaluation des impacts sonores des projets industriels+, qui expose les objectifs de contrôle des niveaux sonores en période de construction et d'exploitation.

935

- Les statistiques sur les mesures de qualité de l'air à Sainte-Anne-de-Bellevue, à Varennes et à Saint-Anicet.

- Le guide de la modélisation de la dispersion atmosphérique.

- Le guide Analyse de risques d'accidents technologiques majeurs.

940

- Un document intitulé *Les impacts environnementaux des filières énergétiques au Québec*, qui est un rapport préparé par l'Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal en 94.

945

- Une présentation format PowerPoint sur la distinction entre le smog et les gaz à effet de serre.

950

- Une note exposant les mesures de réduction des gaz à effet de serre mises de l'avant par le gouvernement du Québec, ainsi qu'une estimation des coûts de réduction de 1 % des gaz à effet de serre.

- Une note qui expose la position du Ministère sur l'utilisation de la morpholine.

955

- Également, nous avons déposé à la Commission une lettre qui date du 23 août, une lettre du ministère de l'Environnement à Hydro-Québec et qui demande des précisions

supplémentaires sur la technologie des balles flottantes utilisées dans les réservoirs d'ammoniac.

960 - Ainsi qu'un courriel que nous avons envoyé à Hydro-Québec, le 6 août, qui donne des renseignements sur une section du projet de règlement sur la qualité de l'atmosphère.

LA PRÉSIDENTE :

965 Merci, madame Loiselle.

Monsieur Valcke du ministère de la Santé, est-ce que vous avez des documents à déposer?

M. MATHIEU VALCKE :

970 Les documents à déposer seront déposés lors de la présentation de mercredi.

LA PRÉSIDENTE :

975 Merci.

Monsieur Guay du ministère des Ressources naturelles.

M. MICHEL GUAY :

980 Madame la présidente, nous allons déposer deux documents: le premier qui est du ministère des Ressources naturelles, qui s'intitule:

985 - *Évolution de la demande d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre au Québec*, scénario de référence 1996-2021. C'est un document qui est en date de mai 2001.

- Un document de l'Office national de l'énergie qui s'intitule *Le secteur d'électricité au Canada, tendances et enjeux, évaluation du marché de l'énergie*, daté de mai 2001.

990 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Guay.

995 Alors, avant d'inviter la première personne, je rappelle que chaque personne peut poser deux questions. Je n'accepte aucun préambule, pas de sous-question, et je serai très stricte.

Alors, j'invite donc monsieur Jacques Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

1000

Madame la présidente, bonsoir. Messieurs, les commissaires!

LA PRÉSIDENTE :

1005

Bonsoir, monsieur Ruelland!

M. JACQUES RUELLAND :

1010

Ma première question porte sur les responsabilités respectives des divisions d'Hydro-Québec. Je vous réfère à PR-3, chapitre 2, page 1. Ma deuxième question va s'adresser au ministère de l'Environnement et va porter sur la directive.

1015

Je pense qu'il est nécessaire et dans l'intérêt de tous que l'on connaisse très bien quelles sont les responsabilités respectives des quatre divisions de l'Hydro, de manière à pouvoir assigner les responsabilités et obtenir des réponses précises, parce qu'il y a une certaine ambiguïté, un certain flou entre ce qu'on appelle Hydro et ses divisions.

1020

Je vous réfère, à cet effet-là, au chapitre 2, page 1, où on parle du plan stratégique d'Hydro-Québec. Alors, j'aimerais savoir au chapitre 2, page 2, il y a un tableau, qui est le tableau 2.1, les projets d'Hydro-Québec qui nous donnent, pas tous, mais la majorité des projets à venir ou en cours. Alors, de manière à savoir quelle est la somme de la production envisagée en fonction de la demande, est-ce que les représentants d'Hydro pourraient nous dire qui sont responsables, parmi les quatre divisions, ou les trois: Production, Distribution et Ingénierie, approvisionnement et construction, qui sont responsables des projets dont on a la liste à la page 2-2: Sainte-Marguerite, Grand-Mère, Toulustouc, Outardes-3, Eastmain.

1025

LA PRÉSIDENTE :

1030

On va demander à Hydro-Québec. Je pense que vous avez le tableau, monsieur Tall? Alors, est-ce que vous êtes en mesure de nous dire qui est responsable de chacun des projets qui sont énumérés dans le tableau 2.1.

M. MACKY TALL :

1035

Oui, madame la présidente. Ce sont tous des projets de production d'électricité, donc qui sont sous la responsabilité d'Hydro-Québec Production.

LA PRÉSIDENTE :

1040 Ça répond à votre question?

M. JACQUES RUELLAND :

1045 Pas du tout. C'est très ambigu. On parle du plan stratégique d'Hydro-Québec. Est-ce que le Suroît, par exemple, a été soumis au conseil d'administration? C'est un projet de production. Est-ce que le projet a été soumis au conseil d'administration d'Hydro-Québec? Et qui a pris la décision finale d'aller de l'avant avec ce projet-là?

LA PRÉSIDENTE :

1050 Écoutez, monsieur Ruelland, je veux bien qu'on réponde à votre question, mais je vous rappelle que, là, vous êtes en train de poser une sous-question. Vous avez demandé qui allait réaliser ces projets-là. Je veux juste qu'on soit clair, vous avez demandé qui allait les réaliser. On vous a répondu: Hydro-Québec Production. Là, vous abordez un autre aspect de la question. Je n'ai pas d'objection, mais je vous rappellerai que ça serait votre deuxième question.

M. JACQUES RUELLAND :

1060 Madame la présidente, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Il faut absolument que l'on sache qui prend les décisions sur les projets et dans quel but, de telle façon qu'on puisse éventuellement savoir qui prend des décisions finales sur la planification de l'ensemble des projets et à quelles fins. Là, on a Distribution qui fait un appel d'offres. On a Production qui prend l'initiative de lancer un énorme projet de production thermique. On a le projet sur la rivière Rupert. On ne peut pas regarder ces projets-là en tranches de salami. Il faut regarder l'ensemble de manière à savoir si c'est dans l'intérêt de la collectivité de procéder avec toute une panoplie de projets dont on ne connaît pas les fins. Je pense que c'est ça l'objectif fondamental de l'audience.

1070 **LA PRÉSIDENTE :**

1075 Bon, alors, je veux être sûre que je comprends bien votre question. Ce que vous voulez savoir, c'est qui autorise les projets et à quelles fins ils sont autorisés. C'est ça le sens de votre question?

M. JACQUES RUELLAND :

Oui. Ils sont contenus dans le plan stratégique.

1080 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. JACQUES RUELLAND :

1085

Alors, qui répond? Ce soir et au cours des audiences, qui répond – je vais le présenter différemment – qui répond pour le plan stratégique d'Hydro-Québec? On parle du plan stratégique d'Hydro. Là, on a Production. Je ne sais pas si on a Distribution autour de la table. Qui répond pour le plan stratégique?

1090

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Tall.

1095

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, le plan stratégique d'Hydro-Québec Production est divisé en sections, selon les divisions d'Hydro-Québec, et nous sommes donc habilités à commenter sur les portions du plan stratégique qui s'applique au projet de production ou à la division production, Hydro-Québec Production.

1100

Il y avait un souhait un peu plus tôt, madame la présidente, de clarifier un peu mieux le fonctionnement des différentes divisions d'Hydro-Québec. J'aimerais rappeler à cette fin, que nous avons mis à la disposition des gens dans la salle une brochure qui résume en quelques pages le fonctionnement et les responsabilités de chacune de ces divisions. Si vous le souhaitez, nous pouvons également revenir sur le document qui a été projeté durant mon allocution un peu plus tôt, qui résume finalement, à travers les étapes, les responsabilités des différentes divisions.

1105

1110

M. JACQUES RUELLAND :

Madame la présidente, il n'a pas répondu à ma question. Qui répond à la table du promoteur pour le Plan stratégique 2000-2004 et 2002-2006?

1115

LA PRÉSIDENTE :

Je pense, en tout cas, monsieur Tall, si vous voulez répéter votre réponse, je pense que la réponse de monsieur Tall semblait claire.

1120 **M. JACQUES RUELLAND :**

Il répond pour Production, madame.

1125 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. JACQUES RUELLAND :

1130 Il a clairement dit qu'il répondait pour Production.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1135

M. JACQUES RUELLAND :

Qui répond, à la page 2-1, mars 2002, la première phrase de 2-1-1.

1140 **Le plan stratégique 2000-2004 établissait les orientations d'Hydro-Québec d'après deux grands objectifs. Le plan 2002-2006 poursuit les actions amorcées.+*

Qui répond au public pour l'ensemble du plan stratégique.

LA PRÉSIDENTE :

1145

Monsieur Tall.

M. MACKY TALL :

1150 Madame la présidente, ce que je suggère, c'est que s'il y a des questions sur le plan stratégique, qu'elles soient posées et il nous fera plaisir d'y répondre dans la mesure où elles respectent la séparation fonctionnelle.

LA PRÉSIDENTE :

1155

Est-ce que je dois comprendre de votre réponse qu'il n'y a personne qui répond pour l'ensemble du plan stratégique.

M. MACKY TALL :

1160

Madame la présidente, en fait, le plan stratégique, comme vous le savez, a été adopté en commission parlementaire et comprend donc plusieurs composantes. Donc, encore une fois, selon les questions, il nous ferait plaisir d'y répondre, si possible. Donc, ça dépend finalement de quelles sont les préoccupations spécifiques au plan stratégique. Mais, effectivement, s'il y

1165

avait une question très spécifique au plan d'approvisionnement ou très détaillée, selon le cas, la loi pourrait nous empêcher d'y répondre.

LA PRÉSIDENTE :

1170

Écoutez, je répète ma question. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui répond pour l'ensemble des informations contenues dans le plan stratégique?

M. MACKY TALL :

1175

Madame la présidente, l'ensemble du plan stratégique a été débattu, comme vous le savez, en commission parlementaire et adopté. Donc, il est de contenu public. Donc, nous sommes prêts à y répondre, dans la mesure du possible.

LA PRÉSIDENTE :

1180

Vous êtes en mesure d'y répondre, mais est-ce que c'est vous qui êtes responsable de l'ensemble du plan?

M. MACKY TALL :

1185

Est-ce que vous pouvez clarifier la question? Je ne suis pas sûr de la comprendre, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1190

Écoutez, Hydro-Québec a fait un plan stratégique. Normalement, en commission parlementaire, ce plan-là a été débattu. Est-ce qu'il a été débattu par les hautes autorités d'Hydro-Québec ou par chacune des composantes d'Hydro-Québec?

M. MACKY TALL :

1195

Madame la présidente, le plan stratégique est le résultat de la contribution de chacune des divisions d'Hydro-Québec qui a, chacune dans son secteur d'activité, mis de l'avant des objectifs qui ont été intégrés donc dans ce plan, effectivement.

1200

LA PRÉSIDENTE :

1205 Alors, si je comprends bien, j'aimerais être certaine de bien comprendre votre réponse, chacune des composantes répond pour sa partie mais il n'y a personne qui assume l'ensemble du plan stratégique.

M. MACKY TALL :

1210 Madame la présidente, l'ensemble du plan stratégique a été évidemment approuvé par le conseil d'administration d'Hydro-Québec avant d'être soumis en commission parlementaire.

LA PRÉSIDENTE :

1215 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Ruelland?

M. JACQUES RUELLAND :

Non, mais c'est très édifiant, madame.

1220 **LA PRÉSIDENTE :**

Une dernière question.

1225 **M. JACQUES RUELLAND :**

Une dernière question, on y reviendra. Ma question s'adresse au ministère de l'Environnement, responsable de l'émission de la directive qui a donné lieu à l'étude d'impact. Et, je réfère les responsables de la directive au chapitre 2, page 3 du même document PR-3, qui s'intitule, chapitre 2-2: *Analyse comparative des variantes+. Alors, il y a un avis de recevabilité qui a été émis en cours d'étude.

1230

1235 Est-ce que le représentant du ministère de l'Environnement pourrait nous expliquer si le terme *variantes* respecte l'esprit de la directive? Parce qu'une variante, c'est une variante de projet. Comme sur Toulnostouc, tous ces projets-là, il y a deux, trois variantes du même projet sur la même rivière. Là, ici, on nous présente des variantes de la centrale du Suroît. On ne nous présente pas des options alternatives. Est-ce que c'est conforme à la directive, puisqu'il y a eu un avis de recevabilité d'émis, est-ce que, selon elle, c'est conforme à l'esprit de la directive que Hydro-Québec n'ait pas proposé d'options alternatives au projet mais des variantes du même projet.

1240

LA PRÉSIDENTE :

Madame Loïselle.

1245 **Mme RENÉE LOISELLE :**

1250 Madame la présidente, dans la directive, ce qu'on a demandé, c'est que l'étude d'impact devrait exposer le contexte d'insertion et la raison d'être du projet. Alors, c'est comme ça qu'on l'a formulé, au lieu d'utiliser le terme *justification*. L'étude d'impact qui a été déposée nous a répondu un peu à cet effet-là et nous, on a trouvé que ce n'était pas assez fouillé, si vous voulez, comme réponse. Donc, on a demandé dans nos questions et commentaires pas mal plus de renseignements là-dessus, entre autres sur le choix de la filière énergétique, sur la justification du projet, justifier la croissance et, ainsi de suite. Dans le document, ça doit être PR-4, je ne sais pas trop, mais enfin, c'est celui qui s'appelle *Complément d'étude d'impact sur l'environnement*.

1255

LA PRÉSIDENTE :

1260 PR-5.1. Est-ce que, madame Loïselle, on doit comprendre qu'il n'était pas nécessaire qu'Hydro-Québec vous présente une alternative à leur projet?

Mme RENÉE LOISELLE :

1265 On se prononce sur les projets qui nous sont présentés. Dans la loi, on dit que l'initiateur de projet présente un avis de projet. Le projet qui nous est présenté, c'était une centrale thermique de 800 MW. On ne lui a pas demandé s'il ne pourrait pas -- en fait, on lui a demandé de justifier la filière choisie et c'est ce qu'il a fait, à notre satisfaction, puisqu'on a regardé, on a déclaré que l'étude était recevable.

1270 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Loïselle.

1275 Alors, monsieur Ruelland, vous avez posé vos deux questions. Je vais vous demander de vous réinscrire plus tard pour la suite.

M. JACQUES RUELLAND :

Je vous remercie, mais avez-vous compris la réponse? Moi...

1280 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce que j'ai compris, c'est que le projet soumis était une centrale thermique à cycle combiné.

1285 **M. JACQUES RUELLAND :**

Ça, c'est sa justification. Puis c'est acceptable pour le ministère de l'Environnement.

1290 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce que madame Loiselle nous a répondu.

M. JACQUES RUELLAND :

1295 Madame la présidente, est-ce qu'on pourrait – je pense que c'est un document public – déposer la directive qui a été émise pour le projet?

LA PRÉSIDENTE :

1300 Il est déposé.

M. JACQUES RUELLAND :

Oui, il est déjà déposé. Je ne sais pas sous quelle cote.

1305

LA PRÉSIDENTE :

Si ma mémoire est bonne, PR-2.

1310 **M. JACQUES RUELLAND :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1315

Merci, monsieur Ruelland.
J'invite maintenant monsieur Daniel Breton.

M. DANIEL BRETON :

1320

Rebonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1325 Bonsoir, monsieur Breton!

M. DANIEL BRETON :

1330 J'ai deux petites questions, toutes simples. D'abord, Hydro-Québec a dit plus tôt qu'il comptait compenser les augmentations d'émissions de gaz à effet de serre avec ce projet. J'aimerais savoir comment ils vont le faire.

LA PRÉSIDENTE :

1335 Monsieur Tall.

M. MACKY TALL :

1340 Madame la présidente, donc, en réponse à la question, nous avons indiqué qu'à partir de notre bilan de crédits d'émissions, puisque dans le cadre du Protocole de Kyoto, un des outils mis de l'avant justement pour mettre en effet Kyoto, c'est un système d'échange de crédit d'émissions, et depuis 1990 et à l'avenir, Hydro-Québec Production, de par son parc hydroélectrique, a évité des émissions de gaz à effet de serre de par ses exportations et, donc, nous nous attendons à recevoir des crédits d'émissions à cet égard. Et, l'engagement est donc
1345 d'appliquer ces crédits d'émissions là au bilan justement et, de par ce fait, donc d'en compenser l'effet.

LA PRÉSIDENTE :

1350 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Breton?

M. DANIEL BRETON :

1355 Bien, là, ça ne serait pas une compensation. Ça veut dire que ça va partir de crédits qui vont venir du passé.

LA PRÉSIDENTE :

1360 Est-ce que c'est exact, monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

1365 En fait, madame la présidente, le passé, oui, en partie, puisque le cadre, les années d'application du Protocole de Kyoto, c'est de 1990 à l'horizon 2010, et que nous parlons uniquement de crédits qui couvriraient cette période-là. Et qui pourraient inclure également des crédits d'émissions futurs que nous obtiendrons à l'avenir également.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1370 Une question, monsieur Tall. Est-ce que ces crédits-là s'appliquent seulement sur les échanges, sur les exportations à l'extérieur de la province?

M. MACKY TALL :

1375 Madame la présidente, en réponse à la question de monsieur le commissaire, nous avons mentionné d'utiliser l'ensemble de notre bilan. Nous nous attendons à ce qu'une partie importante de ces crédits d'émissions viennent – vous pouvez le voir à l'écran – des émissions évitées depuis 1990 par nos exportations. Ça serait une partie importante, mais elle pourrait venir d'autres sources. Nous avons d'autres moyens en cours qui vont également servir à éviter des émissions. Et ne connaissant pas le détail de l'application du Protocole de Kyoto, il y a également des discussions qu'il y ait une certaine répartition qui soit faite, par secteur d'industrie, d'un montant initial de crédit d'émissions. Donc, ça pourrait venir de ces différentes sources-là.

1385 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais si vous avez un crédit d'émissions pour les exportations, et on sait que c'est surtout les Américains qui ont acheté l'électricité d'Hydro, est-ce qu'eux vont additionner les émissions que vous allez soustraire, pour qu'on balance, en fin de compte?

1390

M. MACKY TALL :

1395 Mais, en fait, notre position là-dessus, c'est celle d'Hydro-Québec et c'est également celle du gouvernement du Québec, c'est que chaque fois que nous avons fait ces exportations dans le passé, de façon ponctuelle, et que nous allons les faire à l'avenir, de façon concrète, elles ont contribué à une réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau global et qui sont occasionnées, non pas du côté sud de la frontière, mais par nos exportations d'électricité, hydroélectriques, qui évitent donc ces émissions de gaz à effet de serre, par le fait que des centrales avec un taux d'émissions beaucoup plus élevé ne fourniraient pas cette électricité-là.

1400

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1405 Je peux poser une question à monsieur Plamondon du ministère de l'Environnement? À madame Loisel, d'abord? Est-ce que cette approche-là est retenue dans le programme de lutte aux changements climatiques du gouvernement du Québec d'appliquer ce crédit-là?

Mme RENÉE LOISELLE :

1410 Ce que j'en comprends personnellement, c'est que présentement, il n'y a rien qui est coulé dans le béton sur la façon dont on va gérer les crédits d'émissions. Mais on peut demander à monsieur Plamondon, en effet, s'il a un complément d'information à apporter.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1415 Monsieur Plamondon?

M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :

1420 Effectivement, la réponse est correcte. Il n'y a rien d'établi encore. On peut faire toutes les suppositions qu'on veut mais il n'y a rien d'établi. Le plan d'action sur les changements climatiques prévoyait quand même que le gouvernement du Québec considérerait ces possibilités-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1425 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1430 Juste une dernière question, monsieur Plamondon. Est-ce que le gouvernement du Québec, dans l'application de son plan, s'il y a des critères ou des crédits qui sont retenus, est-ce qu'ils vont s'appliquer à l'ensemble des industries ou uniquement à certaines filières?

M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :

1435 Là-dessus, il n'y a rien de décidé encore, non plus. Mais on ne s'attend pas à ce que le système de crédits s'applique à tout le monde. Mais disons qu'il y a beaucoup d'hypothèses possibles, mais on ne voit rien poindre encore, pour l'instant.

1440 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Une autre question, monsieur Plamondon. Supposons que vous reteniez cette approche-là dans votre plan d'action, comment on devrait comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nord-américaine, si une province obtient des crédits pour la non-
1445 émission de gaz à effet de serre pour sa production d'électricité? À quel endroit on va les ajouter, ces émissions-là, si on les crédite ici? Vous comprenez ma question?

M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :

1450 Bien, je ne suis pas sûr de la comprendre complètement, mais si je comprends bien ce que vous me dites, ce qu'on enlève quelque part, il faut l'ajouter ailleurs.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1455 Il me semble, non? Vous êtes d'accord avec ça?

M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :

De cette façon-là, oui.

1460

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Bon! Est-ce que les Américains vont accepter d'ajouter des émissions à leur bilan actuel parce qu'ils achètent de l'électricité?

1465

M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :

Là-dessus, sur ce que les Américains vont faire, comme ils ne sont pas dans Kyoto, ils peuvent faire ce qu'ils veulent et puis...

1470

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Très bien.

1475 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Loïselle?

Mme RENÉE LOISELLE :

1480

En fait, on est dans les hypothèses les plus totales. On ne sait pas du tout comment ça va se passer. Le Canada vient de faire certaines annonces. On s'attend à ce qu'il y ait, peut-être par secteur d'industrie, des buts à atteindre, mais ça peut être totalement différent. On peut faire toutes les hypothèses qu'on veut, puis être dans le champ complètement. On ne sait pas ce qui va se passer.

1485

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

1490

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Breton, ça répond à votre première question?

1495

M. DANIEL BRETON :

Bon, deuxième question. SNC-Lavalin étant l'évaluateur environnemental, est-ce que cette même compagnie est impliquée dans la construction de ce projet?

1500

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall.

M. MACKY TALL :

1505

SNC-Lavalin agit comme ingénieur du propriétaire, mais la division thermique, enfin énergie de SNC-Lavalin nous représente comme ingénieur du propriétaire.

M. DANIEL BRETON :

1510

Donc, la réponse est oui.

M. MACKY TALL :

1515

SNC-Énergie, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Breton.

1520

J'invite maintenant monsieur Claude Boileau. Bonsoir, monsieur Boileau!

M. CLAUDE BOILEAU :

1525 Bonsoir, madame la présidente! J'ai deux questions. Ma première, ça serait dans quelle mesure la centrale du Suroît est dédiée à l'exportation?

LA PRÉSIDENTE :

1530 Monsieur Tall.

M. MACKY TALL :

1535 Madame la présidente, la centrale du Suroît va contribuer à 6.5 TWh d'énergie à notre parc de production, et notre parc de production sert en premier lieu les besoins, nos engagements fermes. Si vous le permettez, je vais prendre quelques minutes pour illustrer le tout, pour permettre de bien situer.

1540 Ici, le parc de production d'Hydro-Québec à la gauche, ici, est composé d'actifs de production qui sont à 93 % hydroélectriques. On parle de 31 000 MW de capacité installée. La différence, 7 %, est thermique. Nous avons également une contribution dans ce parc qui nous vient de Churchill Falls, 5 400 MW et notamment d'achats auprès d'autres producteurs, les producteurs privés, on parle d'à peu près 380 MW d'achats. Et, ce parc-là sert en premier lieu à rencontrer les engagements dans le cadre du contrat patrimonial, 165 TWh, auxquels se rajoutent d'autres engagements fermes. On parle du contrat que nous avons avec le Vermont à long terme d'environ 300 MW. Et une fois que nous avons desservi ces marchés, ces engagements fermes, alors nous utilisons le parc pour desservir le marché à court terme.

1545

1550 Il est important, ici, au niveau des exportations, de bien comprendre que si on prend, par exemple, la pointe d'hiver au Québec qui est entre 30 et 33 000 MW, et la pointe d'été qui est entre 14 et 20 000 MW, il y a plusieurs heures dans l'année, plusieurs moments dans l'année où des actifs de notre parc de production, qui sont utilisés pour rencontrer nos engagements fermes, sont disponibles pour être rentabilisés sur nos occasions de marché.

1555 Et, le Suroît va s'inscrire dans la même dynamique, dans le sens où le Suroît va se rajouter à ce parc et va nous permettre de participer à la croissance de nos marchés, et en premier lieu, le marché du Québec. Et, ce n'est que lorsque les actifs du parc ne seront pas utilisés pour rencontrer ces engagements fermes que nous allons, comme nous le faisons actuellement, que nous allons donc saisir les opportunités d'affaires sur les marchés hors Québec.

1560

1565 Donc, la réponse, c'est que le Suroît va desservir nos marchés prioritaires et, par la suite, à partir de l'énergie produite par le parc, nous allons continuer à faire ce que nous faisons actuellement, c'est-à-dire de façon ponctuelle, à court terme, lorsque les actifs ne sont pas utilisés, madame la présidente, nous allons les rentabiliser sur les marchés hors Québec.

J'aimerais rappeler ici la croissance de nos marchés, le marché du Québec, donc, selon le plan d'approvisionnement approuvé par la Régie de l'énergie, qui parle de 1.2 % de croissance annuelle. Ainsi que nos marchés hors Québec également qui, eux, les prévisions sont pour une croissance de 1.5 % par an.

1570

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Boileau?

1575

M. CLAUDE BOILEAU :

Non, parce qu'il n'y a pas vraiment moyen de savoir si ça répond à la centrale de Beauharnois comme telle, répond, je veux dire, d'abord à un besoin pour l'exportation. C'est noyé à travers tout le reste, quoi.

1580

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall, vous avez fait un signe de tête. Est-ce que vous pouvez répondre pour que ça soit pris en considération?

1585

M. MACKY TALL :

Non, madame la présidente. J'écoutais, je n'étais pas sûr d'avoir compris quelle était la deuxième question.

1590

M. CLAUDE BOILEAU :

Ce n'est pas la deuxième question.

1595

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, c'est la première.

1600

M. CLAUDE BOILEAU :

C'est la première question.

M. MACKY TALL :

1605

La première question, et ce que j'expliquais ici justement, c'est la notion de parc de production, c'est que aucun actif du parc de production d'Hydro-Québec Production n'est dédié exclusivement aux fins d'exportation.

1610 La raison étant que c'est un parc qui opère sous un ensemble de contraintes d'opération,
de disponibilité d'équipements, de maintenance, d'hydraulicité, etc. Et, donc, nous ajoutons
des actifs à ce parc de production, et la production de ce parc est utilisée par la suite. Une fois
que ces actifs contribuent – nous avons un réseau intégré – donc une fois que ces actifs ont
1615 contribué au parc, cette énergie produite est utilisée pour rencontrer nos obligations dans leur
ordre et, lorsque nous n'en avons pas besoin pour rencontrer nos engagements fermes, ce
n'est qu'à ce moment que nous l'utilisons sur le marché hors Québec. Donc, comme le Suroît
ne sera pas plus dédié à l'exportation que les actifs actuels d'Hydro-Québec ne le sont.

LA PRÉSIDENTE :

1620 Monsieur Boileau, votre deuxième question.

M. CLAUDE BOILEAU :

1625 Ma deuxième question, c'est que Hydro-Québec parle de quantités négligeables par
rapport aux émissions de NO_x, puis on se réfère à des normes et on dit que c'est bien en-deçà
des normes. Mais, pour moi, ce n'est pas seulement une question de normes. Il y a des effets
cumulatifs. Et l'été dernier, il y a eu dix-huit épisodes intenses de smog au niveau du Québec,
puis onze jours pour la région de Montréal.

1630 Et cette année X la question s'adresse à un ministère X j'aimerais savoir combien il y a
eu d'épisodes intenses de smog à l'été 2002. Et, avec l'effet cumulatif.

LA PRÉSIDENTE :

1635 Madame Loiseau, est-ce que vous avez cette information?

Mme RENÉE LOISELLE :

1640 Malheureusement, je crois que c'est Environnement Canada qui a cette responsabilité-
là. Ce n'est pas nous, je regrette.

M. CLAUDE BOILEAU :

1645 Est-ce qu'il y aura possibilité d'avoir...

LA PRÉSIDENTE :

1650 Ils vont être là. Alors, donc, on pourra leur demander de répondre à la question demain.

M. CLAUDE BOILEAU :

D'accord.

1655 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va? C'est-à-dire, après-demain.

1660 **M. CLAUDE BOILEAU :**

Je n'aurai pas besoin de reposer la question?

LA PRÉSIDENTE :

1665 Non. On en prend note et, après-demain, on va leur poser la question.

M. CLAUDE BOILEAU :

Merci, madame.

1670

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Boileau. J'inviterais maintenant, monsieur Jean-François Blain.

1675

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Bonjour!

1680 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Blain!

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

1685

Alors, j'ai une première question qui concerne justement la destination de l'énergie qui sera produite à partir de cette nouvelle centrale éventuellement de 800 MW de puissance installée. Monsieur Tall nous a affirmé un petit peu plus tôt, à plus d'une reprise, en fait, comme il l'a fait ce midi sur les ondes de Radio-Canada, que l'énergie qui serait éventuellement produite à la centrale du Suroît serait destinée principalement à satisfaire ce qu'on appelle les engagements fermes d'Hydro-Québec, c'est-à-dire la desserte de ses clients québécois ou clients de charge locale.

1690

Ma question est la suivante. Monsieur Tall – et madame Piette, qui est responsable des questions réglementaires et légales pourra l'aider, le cas échéant – doit savoir que l'obligation

1695

de fournir d'Hydro-Québec Production est maintenant limitée aux premiers 165 TWh de consommation annuelle d'énergie, pour ce qui est du marché québécois.

1700 Les installations actuelles d'Hydro-Québec, avec un facteur d'utilisation d'environ 60 % – on parle des installations existantes – ont une capacité annuelle de production d'énergie qui excède déjà de beaucoup les 165 TWh qui constituent le niveau auquel son obligation de fournir est plafonnée. C'est-à-dire que Hydro-Québec peut produire, bon an, mal an, à 60 % environ 190 TWh.

1705 Je voudrais savoir comment monsieur Tall peut affirmer que même de façon partielle, l'ajout de capacité de 800 MW à une centrale thermique du Suroît éventuellement et l'énergie qui en sortira puisse être destiné au marché québécois, puisque ce serait nettement au-delà de l'obligation qui est déjà satisfaite par les installations existantes.

1710 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tall.

1715 **M. MACKY TALL :**

Madame la présidente, il y a deux éléments de réponse à la question posée. Dans un premier temps, il est important d'inclure le facteur temps. C'est-à-dire que nous proposons le projet du Suroît pour mise en service à la fin 2006. Donc, il est évident que comparativement au bilan d'aujourd'hui où monsieur a effectivement raison, la production actuelle excède ce que nous livrons dans le cadre du contrat patrimonial. Pour l'année 2001, nous avons délivré, 1720 Hydro-Québec Production, 151.9 TWh. D'ici 2005, cette production, en fait la demande québécoise selon les prévisions incluses dans le plan d'approvisionnement, montera de 151.9 à 165 TWh.

1725 Donc, ce que nous avons actuellement va servir à absorber cette croissance. Et, c'est illustré justement dans le tableau que vous avez à l'écran, qui montre le portrait entre 2001 et 2006. Et, en fait, nous aurons même besoin des nouveaux projets qui vont s'ajouter dans cet horizon-là pour rencontrer cette croissance. Je pense notamment à Sainte-Marguerite-3 et à Tournestouc qui vont être nécessaires pour nous permettre de rencontrer cette grande 1730 croissance de la demande du Québec, qui passera de 151.9 à 165.

Le deuxième élément de réponse, madame la présidente, c'est qu'au niveau des engagements fermes, évidemment, l'engagement ferme actuel que nous avons vis-à-vis le marché du Québec, c'est le contrat patrimonial, mais Hydro-Québec Distribution prévoit faire de 1735 futurs appels d'offres pour continuer à desservir cette croissance. Et il est évident qu'à mesure que nous et d'autres participants, d'autres producteurs vont participer à ces appels d'offres, et si nous en remportons, ça viendra se rajouter à nos engagements fermes.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1740

Dans le document PR-5.1, page 5, il est mentionné qu'en 2001, l'an passé, les ventes totales d'Hydro-Québec ont été de 194.3 TWh, dont 151.9 à Hydro-Québec Distribution pour répondre aux besoins du Québec. Et que Hydro-Québec a exporté 42.4 TWh hors Québec. Donc, déjà en 2001, votre parc de production vous permettait de produire 194.3 TWh, alors qu'en 2005, les besoins patrimoniaux sont de 165 TWh. Donc, déjà, il y a un excédent en n'ajoutant pas. On a déjà un excédent par rapport aux besoins du Québec qu'on aura en 2005.

1745

Donc, l'excédent, comme vous dites, pour profiter du marché d'électricité, il y a des bonnes chances que l'ajout de la centrale serve à ajouter, à grossir les ventes hors Québec.

1750

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, en réponse à la question de monsieur le commissaire, ici, j'attire l'attention en 2001, justement la même année où, en fait, la production globale incluait probablement les réceptions que nous avons eues sur les marchés hors Québec, qu'en incluant les pertes, nous disposions d'une marge, en fait marge qui est historiquement la plus faible qu'Hydro-Québec a eue littéralement depuis la mise en service des grands barrages hydroélectriques.

1755

1760

Et, donc, cette marge-là, en fait, ce que nous faisons, c'est que nous nous assurons, comme je vous l'expliquais dans la représentation du parc de production un peu plus tôt, nous utilisons donc nos actifs et nous nous assurons de rencontrer l'ensemble de nos engagements fermes. Et une partie de l'utilisation de cette capacité sert également à couvrir les pertes de réseau, à déplacer cette électricité – on parle de près de 19 TWh – jusqu'aux points de consommation, sur de grandes distances sur le réseau de transport, sur le réseau de TransEnergie.

1765

Et, vous pouvez voir là donc que l'écart entre la production totale proche de 190 TWh, comparativement à des ventes au Québec de 154 TWh, donc en incluant le facteur de perte ici, ne se traduisait pas par des ventes hors Québec exactement égales à la différence. Et, il en est de même en 2006.

1770

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Comment vous arrivez au 42.4 TWh qui ont été vendus hors Québec en 2001? Comment vous pouvez l'expliquer, à ce moment-là?

1775

M. MACKY TALL :

1780

Par le biais de...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Par rapport au 19 et au 7.

1785

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, nous y arrivons par le biais des achats hors Québec. Donc, comme vous le savez, nous faisons des achats à court terme sur les marchés hors Québec lorsque les prix sont avantageux et ce sont des achats donc que nous revendons par la suite dans les marchés. Mais, donc, ce sont des achats qui ne sont pas tirés de notre parc de production et qui sont donc, à court terme, selon les opportunités disponibles.

1790

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1795

Est-ce que la production de Churchill est comprise dans votre parc de production?

M. MACKY TALL :

1800

Oui. La production de Churchill est incluse dans le total que vous avez. Madame la présidente, effectivement, la réponse, c'est oui. Dans le total de production qui est indiqué, la production de Churchill est incluse dans cette définition large que nous faisons du parc de production.

1805

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et, combien on a reçu de Churchill en 2001, sur le 186 qui apparaît, sur le 188?

M. MACKY TALL :

1810

Si vous le permettez, au niveau du chiffre exact, je dois vous revenir, mais on parle d'environ 30 TWh en ordre de grandeur.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1815

Est-ce que c'est un approvisionnement garanti, ça, à long terme, au-delà de 2006?

M. MACKY TALL :

1820

Pour la durée du contrat, oui. C'est un approvisionnement qui doit se faire dans cet ordre de grandeur. Je pourrais vous donner le montant précis après la prochaine pause, si vous le souhaitez.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1825

Quel pourrait être l'ordre de grandeur, monsieur Tall, de la marge excédentaire confortable au-delà de l'obligation patrimoniale? Est-ce qu'on parle de 200 TWh? 250 TWh?

M. MACKY TALL :

1830

Le parc de production actuel a la capacité, à l'intérieur de nos contraintes d'opération et d'hydraulicité, de rencontrer l'obligation du contrat patrimonial. Et, donc, il est important de souligner, et c'est là-dessus que justement nous mentionnons que pour le projet du Suroît, il nous permettra d'aller et de participer à la croissance du Québec au-delà du contrat patrimonial. Et si le projet du Suroît ne se faisait pas, le résultat ne serait pas de mettre en péril notre capacité de rencontrer les obligations à l'intérieur du contrat patrimonial, ça serait plutôt de participer à la croissance au-delà de celle-là. Puisque la croissance, elle, elle est là, la croissance du Québec va se faire.

1835

1840

C'est simplement qu'Hydro-Québec Production n'aura pas l'ajout dans le parc pour y participer. Mais, ceci dit, puisque cette croissance est là, d'autres producteurs le feraient, et ce sont des producteurs qui seraient fort probablement de nature thermique lorsqu'on voit la nature des réponses au premier appel d'offres lancé par Hydro-Québec Distribution, madame la présidente.

1845

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Blain.

1850 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

Je pense que ma question, finalement, était beaucoup plus simple que cela. Je vais la répéter au cas où, parce que je pense qu'on a débordé largement sur des perspectives de croissance de consommation. Et, en fait, quel que soit le rythme de croissance de la consommation annuelle d'énergie du Québec au cours des prochaines années, il s'agit d'un horizon de moyen ou de long terme, ça ne change rien à l'obligation légale qui est maintenant faite à la division Production d'Hydro-Québec, depuis les amendements apportés à la *Loi sur la Régie de l'énergie* par l'adoption de la Loi 116 en juin 2000, et cette obligation-là est limitée aux premiers 165 TWh de consommation annuelle d'énergie du Québec.

1860 Le fait est que le parc actuel a déjà la capacité de produire beaucoup plus d'énergie à un facteur d'utilisation d'environ 60 %, autour de 190 TWh d'énergie minimalement. Si on avait plus d'eau, on pourrait en turbiner 200, 230, 250. Alors, quelle que soit la croissance de la consommation des clients de charge locale au cours des prochaines années, ça ne changera pas l'obligation légale qui est faite à la division Production, la limite de son obligation légale de fournir au distributeur 165 TWh.

1870 Comment pouvez-vous affirmer que l'ajout de puissance dans le parc d'Hydro-Québec de l'ordre de 800 MW -- d'ailleurs, qui ne fait même pas partie des appels d'offres, parce qu'au-delà des 165 TWh de consommation, la division Distribution procède par appel d'offres devant la Régie de l'énergie, elle l'a déjà fait. Et, le projet du Suroît ne fait pas partie des soumissions déposées. Le groupe Production en a soumis d'autres projets de contribution. Mais quelle que soit l'hypothèse envisagée, cette puissance additionnelle là ne peut pas être considérée, du point de vue d'Hydro-Québec, compte tenu de sa puissance déjà disponible et de sa capacité de production d'énergie, comme étant destinée à satisfaire la croissance éventuelle de la consommation du Québec.

1880 Ma question porte sur la limite de l'obligation légale qui est faite à la division Production, qui ne changera pas demain ou dans six mois, à moins que le gouvernement retourne son manteau, son chapeau, une fois de plus.

LA PRÉSIDENTE :

1885 Monsieur Tall, est-ce que vous pouvez répondre précisément à cette question?

M. MACKY TALL :

1890 Oui, madame la présidente. L'obligation légale existante d'Hydro-Québec Production est de délivrer 165 TWh et, l'an dernier, nous avons délivré 151.9 TWh et, en 2005, les prévisions sont que nous allons délivrer 165 TWh. Et, le tableau présenté il y a quelques instants démontre que nous aurons besoin de toute l'énergie du parc et l'ajout de l'énergie amenée par les autres projets pour nous permettre de rencontrer cette obligation qui est en croissance. Voilà la réponse, madame la présidente.

1895 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tall, est-ce que ce serait possible pour vous de nous présenter, je ne sais pas si vous avez une acétate de prévue à cet effet-là, mais l'ensemble du parc actuel d'Hydro-Québec, avec la quantité d'énergie fournie, et les centrales autorisées avec le potentiel prévu, et les centrales qui sont en gestation, et le potentiel estimé. Est-ce que vous pouvez nous présenter cette information-là?

1900 **M. MACKY TALL :**

Madame la présidente, nous avons, effectivement, un tableau que nous allons retrouver, qui résume la production actuelle par filière, mais qui est évidemment très majoritairement une production hydroélectrique. Nous avons également un résumé des projets qui sont proposés. Et pour ceux qui sont des projets engagés, ce sont ceux que nous vous avons présentés dans le tableau précédent.

1910 **LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, ce que je vous entends dire, c'est que vous avez un résumé. Ce que je souhaiterais obtenir, c'est l'information, centrale par centrale. Qu'elle soit hydroélectrique ou encore thermique.

1915 **M. MACKY TALL :**

Madame la présidente, donc, voici le portrait quant à notre production, notre capacité installée. Et, en haut, vous avez donc le résumé, centrale par centrale, de la capacité installée. Donc, en mégawatts ou en kilowatts. Et, en bas, quelle est la contribution que ces centrales font en centrale hydroélectrique, en centrale thermique et en centrale éolienne, en énergie, au bilan total d'Hydro-Québec Production. Et, tout en bas, vous avez donc les deux centrales qui sont en cours de construction.

1925 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez nous déposer ce tableau?

1930 **M. MACKY TALL :**

Tout à fait, madame la présidente.

1935 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Blain, votre deuxième question.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

1940 Alors, madame la présidente, si vous permettez, vous avez probablement déjà remarqué que mes questions portent essentiellement sur l'aspect justification du projet. Je pense que la journée de demain est réservée à cette fin plus particulièrement. Donc, si vous permettez, je vais garder mes questions subséquentes pour la journée de demain, laisser le temps aux autres intervenants de poser les leurs.

1945 Cependant, j'aimerais, pour le bénéfice de la Commission et pour formuler une demande à Hydro-Québec, déposer quelques tableaux, en fait, des tableaux assez succincts qui tiennent sur trois pages et qui, justement, regroupent les données pour lesquelles vous venez vous-même de formuler une demande.

1950 C'est-à-dire, dans un premier temps, la puissance installée d'Hydro-Québec. Et là, il s'agit de données qui sont des données publiques, publiées dans les rapports annuels d'Hydro-Québec. Alors, je voudrais les déposer dès ce soir, d'une part pour les commissaires devant moi, vous-mêmes, pour Hydro-Québec, et pour le représentant du ministère des Ressources
1955 naturelles, de façon à ce que les uns et les autres puissent d'abord y jeter un coup d'oeil et vérifier d'ici demain, autant que possible, la conformité de ces données-là avec celles qui sont publiques et produites dans les différents rapports annuels d'Hydro-Québec des dernières années. Comme ça, nous pourrions discuter demain de la question de la justification sur des données communes. Officielles et publiques.

1960 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien.

1965 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

D'accord?

1970 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous remettrez...

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

1975 Malheureusement, j'avais préparé trois copies pour les commissaires. J'en ai quatre au total. Je vais vous en laisser deux et une aux Ressources naturelles et une à Hydro-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1980 Vous pouvez en remettre une ou deux copies pour la Commission à la coordonnatrice à l'arrière, et si vous voulez en remettre une à Hydro-Québec et une au ministère des Ressources naturelles, je n'ai pas d'objection.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

1985 À l'arrière de la salle.

LA PRÉSIDENTE :

1990 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

1995 Devrais-je les coter, madame la présidente?

LA PRÉSIDENTE :

Non. On va s'en charger.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2000 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2005 Merci beaucoup, monsieur Blain.

J'inviterais maintenant madame Hélène Sicard. Bonsoir, madame Sicard.

Mme HÉLÈNE SICARD :

2010 Bonsoir! Alors, une bonne partie de ce que j'avais à demander a été couvert; par contre, pas exactement. Je vais essayer de reformuler le mieux possible une des questions, la première, et je m'adresse à la Commission.

2015

LA PRÉSIDENTE :

Oui, s'il vous plaît.

2020 **Mme HÉLÈNE SICARD :**

2025 Alors, le contrat, en fait le décret, qui a été adopté au mois d'octobre dernier par le gouvernement du Québec, décrit de quelle façon Hydro-Québec doit fournir le 165 TWh à la charge locale. Et la question que j'ai pour Hydro-Québec, c'est l'obligation de fournir 165 TWh existe d'ores et présent de par la loi, même si on n'a pas encore besoin de 165 TWh.

LA PRÉSIDENTE :

2030 Vous voulez avoir une réponse là-dessus?

2030 **Mme HÉLÈNE SICARD :**

Oui.

2035 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tall?

2040 **M. MACKY TALL :**

2045 Oui, madame la présidente, c'est exact au niveau de la question posée. Le contrat patrimonial donc qui est dans la loi prévoit qu'Hydro-Québec Production fournira les besoins donc d'Hydro-Québec Distribution pour desservir le marché du Québec jusqu'à concurrence de 165 TWh.

2050 L'an dernier, comme je le mentionnais, c'était 151.9 TWh. On s'attend à ce que le 165 TWh soit atteint en 2005 mais, donc, c'est quelque chose qui peut également fluctuer selon les aléas de température, par exemple, et être à la hausse ou à la baisse, mais nous devons rencontrer cette obligation jusqu'à ce niveau-là.

Mme HÉLÈNE SICARD :

2055 J'aimerais qu'on concilie cette obligation actuelle qui est à 165 avec le fait que, dans les appels d'offres -- parce que Hydro-Québec Production a répondu aux appels d'offres, il a fait des soumissions à partir du parc actuel, donc des installations existantes et n'a pas fait d'appel d'offres à partir d'installations futures de Suroît. Alors, comment est-ce que, à titre de québécois, l'obligation légale est respectée dans ce cadre-là?

LA PRÉSIDENTE :

2060

Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2065

Madame la présidente, la réponse à la question posée, c'est que l'obligation légale du contrat patrimonial est une obligation de délivrer de l'énergie, donc des térawattheures, et n'est pas dédiée spécifiquement à des actifs, mais plutôt doit être fourni par l'ensemble du parc d'Hydro-Québec Production. Donc, à ce niveau-là, il n'y a donc pas d'incohérence, premièrement.

2070

Et deuxièmement, donc, l'appel d'offres Hydro-Québec Distribution exigeait que des actifs précis soient identifiés. Et ce que nous avons fait, c'est que nous avons identifié, à l'intérieur de notre parc de production, les actifs qui répondaient le mieux aux critères de l'appel d'offres.

2075

LA PRÉSIDENTE :

Madame Sicard?

2080

Mme HÉLÈNE SICARD :

Est-ce que je dois comprendre que, quand on a soumis pour l'appel d'offres, on soumissionnait à partir de térawattheures au-delà du 165, c'est-à-dire qu'on avait déjà le 165 réservé et on a soumis parce qu'on avait une capacité au-delà du 165?

2085

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

2090

M. MACKY TALL :

Oui, l'appel d'offres est pour des livraisons à partir de 2007. Et comme je l'indiquais un peu plus tôt, le 165 TWh sera atteint en 2005. Donc, l'appel d'offres couvre effectivement des besoins d'énergie au-delà du 165 TWh.

2095

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à votre question?

2100 **Mme HÉLÈNE SICARD :**

Ça répond à ma question. Et comme toutes les autres questions, je reviendrai demain en justification. Merci.

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

J'invite maintenant monsieur Francis Videaud.

2110 **M. FRANCIS VIDEAUD :**

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

2115

Alors, j'entends votre question, monsieur Videaud.

M. FRANCIS VIDEAUD :

2120

Deux questions. Cette centrale thermique d'un type nouveau et économique va laisser la porte ouverte à la construction d'autres centrales thermiques jusqu'à épuisement des crédits que vous avez mentionnés avant.

2125

Est-ce que Hydro-Québec Production peut m'affirmer qu'il ne construira plus ce type de centrale ou n'achètera pas de producteurs de ce type de centrale?

LA PRÉSIDENTE :

2130

Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2135

Madame la présidente, si j'ai bien compris, il y a deux questions ou deux éléments à la question posée. Dans un premier temps, est-ce qu'Hydro-Québec Production va construire d'autres centrales thermiques? Il n'y en a aucune de planifiée à ce moment-là. Le projet de centrale du Suroît, je l'ai indiqué un plus tôt, notre priorité et notre préférence restent la filière hydroélectrique à cause de ses avantages tant au niveau environnemental qu'économique. Et le projet du Suroît, nous l'avancions dans un horizon où nous n'avons pas d'ajout de capacité qui nous permette de participer à la croissance de nos marchés. Donc, la centrale du Suroît répond

2140 à ce besoin précis. Au-delà de celui-là, nous n'en avons aucun de planifié ou à l'étude actuellement.

2145 Deuxième élément de réponse, est-ce qu'Hydro-Québec Production a l'intention d'acheter d'autres centrales thermiques? À ce moment-ci, nous n'avons pas d'intention, Hydro-Québec Production, d'acheter d'autres centrales thermiques qui -- enfin, la question est hypothétique et la réponse est que nous n'avons rien à ce niveau-là en cours.

LA PRÉSIDENTE :

2150 Ça répond à votre question, monsieur Videaud?

M. FRANCIS VIDEAUD :

2155 Oui, mais ça demeure une possibilité.

Et la deuxième question, pourquoi l'absence de projet pour diminuer l'effet de serre, à part les crédits que vous avez mentionnés? Aucun projet, même farfelu, n'a été présenté pour diminuer l'effet de serre.

2160 Je pense à 15 hectares, on a la place de faire des serres. Je pense que, avec les bénéfiques, vous auriez pu faire un projet de mettre des autobus électriques à Montréal, enfin quelque chose qui compense le public pour l'acceptation de votre projet.

LA PRÉSIDENTE :

2165 Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2170 Madame la présidente, si je comprends bien la question posée, c'est de savoir pourquoi Hydro-Québec ne fait pas d'efforts, en dehors du cadre du projet du Suroît, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Est-ce...

LA PRÉSIDENTE :

2175 Écoutez. Ma compréhension de la question de monsieur Videaud n'était pas celle-là. Je veux juste valider.

2180 Est-ce que c'est ce que vous vouliez savoir?

M. FRANCIS VIDEAUD :

Oui. Il y a aucun projet. Aucun projet n'a été mis sur la table pour essayer de compenser les effets de serre.

2185

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

2190

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, Hydro-Québec, depuis déjà de nombreuses années, a fait des efforts dans ce sens et est déjà sensibilisée à la question des gaz à effet de serre.

2195

Le premier effort est relié au fait que nous mettons toujours de l'avant, dans la mesure du possible, des projets hydroélectriques qui minimisent les impacts à ce niveau-là. Mais j'aimerais également ajouter qu'il y a d'autres efforts, par exemple au niveau d'investissements concrets que nous avons faits à travers les années. J'aimerais rappeler, par exemple, les investissements que nous avons faits sur le moteur-roue, qui serait une technologie qui, si elle pouvait être commercialement applicable dans des véhicules électriques, qui aurait des impacts concrets.

2200

Donc, ce sont des efforts et il y en a d'autres, mais notre préoccupation envers ces questions n'est pas nouvelle et ne commence pas avec le Suroît, elle va se poursuivre par la suite, madame la présidente.

2205

M. FRANCIS VIDEAUD :

Ce n'est pas tout à fait... je suis un des premiers à louer Hydro-Québec pour les efforts qu'elle fait. Mais par rapport à un projet qui doit être accepté par le public et surtout ses actionnaires, parce que nous sommes actionnaires de votre compagnie, donc pour que ça soit acceptable, il aurait fallu une contrepartie qui nous rassure. Parce que s'il y a une commission ici, c'est justement parce que le public n'est pas rassuré; sinon, vous n'auriez pas besoin d'être là.

2210

2215

Et justement, l'absence de projets pour réduire l'effet de serre par rapport à ce projet-là, je trouve que c'est une lacune.

LA PRÉSIDENTE :

2220

Alors, monsieur Tall X en fait, c'était ça que j'avais compris de votre question tout à l'heure X le projet du Suroît contribue à une augmentation des gaz à effet de serre au Québec de 2,8 %. Alors, ce que monsieur demande, c'est vous n'avez pas proposé des alternatives qui permettent de compenser ou de diminuer cette augmentation-là.

2225

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, comme je l'ai indiqué un peu plus tôt, on a un certain nombre d'efforts en cours qui peuvent mener à des technologies qui peuvent réduire ces effets-là.

2230

Mais notre contribution la plus importante dans la problématique des gaz à effet de serre concerne notre énergie hydroélectrique et le fait que lorsque l'énergie qui provient de notre parc n'est pas utilisée pour desservir les besoins du Québec et qu'elle est exportée, qu'il y ait une contribution nette au niveau global puisque la question des gaz à effet de serre n'est pas une problématique locale.

2235

On y reviendra d'ailleurs au cours des prochaines heures ou des prochains jours avec une présentation plus détaillée sur les gaz à effet de serre où nous pourrons faire le tour de la question. Mais donc j'aimerais rappeler que, à ce niveau-là, les projets hydroélectriques d'Hydro-Québec Production qui existent déjà, et ceux que nous sommes en train d'ajouter, vont contribuer de façon bénéfique à la problématique des gaz à effet de serre.

2240

Et c'est un effort concret et c'est ce qui permet justement au Québec per capita d'être plus bas que toutes les autres provinces et de façon assez importante; on parle de plus de la moitié plus bas que la meilleure autre province au Canada. Et il en est de même également en Amérique du Nord.

2245

M. FRANCIS VIDEAUD :

2250

Alors, pour ce projet, c'est non. C'est tout ce que je veux savoir. Je vous remercie, madame.

LA PRÉSIDENTE :

2255

Juste un instant.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2260

Une question, monsieur Tall. Vous dites que quand vous exportez de l'électricité, vous exportez de l'énergie propre qui a pour effet de réduire les gaz à effet de serre. Mais quand vous

exportez, c'est pour répondre à des demandes de pointe à l'extérieur, aux États-Unis principalement.

2265 À ce que je sache, durant ces périodes de pointe, les centrales américaines continuent de fonctionner à capacité normale. Donc, elles ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre aux États-Unis, c'est-à-dire les empêchent d'augmenter selon ma compréhension. Est-ce que je fais une lecture exacte de vos propos?

M. MACKY TALL :

2270

Madame la présidente, en réponse ici, pour préciser donc cette question que vous soulevez, prenons un exemple théorique où la demande de pointe X mais, enfin, c'est à peu près exact X dans le marché de la Nouvelle-Angleterre serait de 20 000 MW. Et la demande de pointe, comme je l'indiquais plus tôt, dans nos principaux marchés d'exportation, ça donne une belle coïncidence, eux ont besoin de l'électricité en été lorsque, nous, on n'en a pas besoin, et on a des équipements qui nous permettent de desservir ces marchés-là.

2275

Donc, prenons un milieu d'été où la demande de pointe de la Nouvelle-Angleterre est de 20 000 MW. Ce 20 000 MW, lui, il est fixe. Le fait qu'Hydro-Québec Production exporte cette journée-là 1 000 ou 1 200 MW ne va pas augmenter la consommation de 20 000 à 21 200. Donc, le fait, de par la compétitivité de nos exportations servent à rencontrer la demande, indique automatiquement que si on n'avait pas fait cette exportation, il y aurait un 1 200 MW additionnel de production à l'intérieur de ce marché qui aurait dû fonctionner pour rencontrer cette demande de pointe.

2285

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Je vous remercie.

2290

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Videaud.

J'invite maintenant monsieur Laurent Leduc. Monsieur Leduc n'est pas dans la salle.

2295

Alors, madame Marie-Paule Hallé. Juste après vos deux questions, nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes, après quoi je vais accepter cinq autres inscriptions.

2300 **Mme MARIE-PAULE HALLÉ :**

Donc, ma première question, c'est à savoir, 2.8 % de l'effet de serre, est-ce que c'est 2.8 % au total ou si c'est cumulatif d'année en année? Est-ce qu'on va avoir 2.8 % en 2006, disons, 2.8 % en 2007? Parce qu'au niveau de l'atmosphère, ça fait toute une différence.

2305

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

2310 **M. MACKY TALL :**

Madame la présidente, la réponse à la question, c'est que c'est 2.8 % sur le montant annuel. Ça n'est pas cumulatif dans la mesure où -- c'est-à-dire que, oui, à chaque année, ça va être un 2.8 %. Et la référence, c'est dans le cadre de Kyoto où les réductions sont sur une base annuelle également, et tous les chiffres auxquels on fait référence sont également sur une base annuelle.

2315

LA PRÉSIDENTE :

2320 Est-ce que j'ai bien compris que le 2.8 % par exemple tiendrait compte de la diminution demandée par Kyoto? Est-ce que c'est ça que vous dites?

M. MACKY TALL :

2325 Non, madame la présidente. Ce que je veux dire, c'est que le 2.8 %, en réponse à la question posée, est un 2 % sur une base annuelle, un 2.8 % sur une base annuelle. Donc, ça représente 2.8 % sur les émissions annuelles. Et l'année de référence, je crois que c'est...

M. PIERRE LUNDHAL :

2330

C'est 1998, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2335 D'accord. Donc, le 2.8 % s'applique à la référence de 1998, point.

M. PIERRE LUNDHAL :

C'est exact.

2340

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à votre question?

2345 **Mme MARIE-PAULE HALLÉ :**

Oui. En tout cas, j'en conclus que c'est cumulatif.

2350 Je voudrais savoir comme deuxième question combien il y a de centrales thermiques au Québec? Avec quel combustible elles fonctionnent et à quelle capacité?

LA PRÉSIDENTE :

2355 Juste une précision. Combien de centrales thermiques qui appartiennent à Hydro-Québec ou à des producteurs qui seraient privés aussi, s'il y en avait?

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

S'il y en avait, oui.

2360

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Tall?

2365 **M. MACKY TALL :**

2370 Madame la présidente, nous pouvons répondre immédiatement pour ce qui concerne les centrales thermiques qui appartiennent à Hydro-Québec Production. Alors, vous avez le total en bas, c'est-à-dire 29 centrales thermiques. Le total est de 2 266 MW, vous l'avez en bas. Et c'est le document que vous nous avez demandé de déposer, donc, il le sera aujourd'hui. Donc, il donne ce total-là.

2375 Et est inclus dans ce total des centrales qui fonctionnent au mazout, des centrales qui fonctionnent au diesel numéro 2. On parle de centrales de pointe comme La Cité, comme Cadillac, comme Bécancour, et on parle également de Tracy notamment.

2380 Pour ce qui est des centrales en dehors du parc d'Hydro-Québec Production, je vous avoue que je n'ai pas immédiatement tous les éléments de réponse, mais il y a diverses centrales thermiques. Dans ces projets qui n'appartiennent pas à Hydro-Québec, il y a par exemple des projets de biomasse qui existent. Il y a également à Gazmont une centrale qui utilise le biogaz émis par la carrière Miron, par le processus naturel de décomposition des déchets de la carrière. Donc, il y a quand même une diversité de projets de ce type qui sont d'une taille, à ma connaissance, qui varie autour de 20 à 30 MW à peu près dans les plus importants. Je ne sais pas si ça répond à question?

2385

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

Madame la présidente, c'est juste que ça ne me dit pas grand-chose, moi. 2 point je ne sais pas quoi, ça représente quoi en pourcentage par rapport aux centrales hydroélectriques?

2390

M. MACKY TALL :

Ça représente, en termes de mégawatts, 7 % de la puissance installée totale d'Hydro-Québec Production. Les centrales thermiques représentent 7 % de notre puissance installée totale.

2395

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

Est-ce qu'elles fonctionnent à 7 %? Est-ce qu'elles donnent 7 % vraiment? Ou s'il y a une possibilité de 7 %.

2400

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est la puissance réelle ou la puissance installée?

2405

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, c'est la puissance installée. Mais je dirais qu'en termes de l'énergie qu'elles contribuent donc à travers toute l'année le nombre d'heures qu'elles fonctionnent, elles contribuent moins de 7 % de l'énergie du parc d'Hydro-Québec Production. Ces centrales-là contribuent plutôt autour de 3 % de l'énergie du parc. Et c'est notamment dû au fait que la plupart des centrales thermiques, que nous avons dans notre système actuellement, sont des centrales de pointe.

2410

2415

Donc, elles fonctionnent pour un nombre limité d'heures dans l'année, et qui utilisent des technologies et des combustibles qui sont utilisables justement pendant ce nombre d'heures limité pour nous aider à rencontrer notamment les besoins en pointe.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2420

Madame Hallé, vous avez conclu tantôt que les effets étaient cumulatifs. Je veux savoir ce que vous avez compris. Si, en 2006, c'est 3 % X pour simplifier, au lieu de 2.8 % X en 2007, ça sera 6 %?

2425

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

Non, mais ça va être rendu à 6 parce que ça va être un autre 3 %.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2430

Moi, ce que je comprends, c'est qu'il y a un 3 % qui s'installe et qui est là à chaque année à cause de cette centrale et non pas qui s'ajoute. Au bout de quinze ans, on ne serait pas à 15 %.

2435 **Mme MARIE-PAULE HALLÉ :**

Ça veut dire que vous pensez que, d'année en année, ils n'émettront plus rien dans l'atmosphère?

2440 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Non, non, il va toujours être là.

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

2445

Bien, à ce moment-là, c'est cumulatif.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2450

Mais est-ce que, dans votre esprit, ce sera 6 % en 2007 et 9 % en 2008?

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

2455

Ce sera rendu à 6 % et ce sera rendu à 9 %. Et ça ne sera pas 6 % en 2007, mais ça sera rendu à 6 parce que ça sera 3 additionnels en 2007, et 3 additionnels en 2008.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2460

Est-ce qu'on peut demander au ministère de l'Environnement de nous clarifier ça?

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

Ah oui! J'aimerais bien.

2465 **Mme RENÉE LOISELLE :**

2470 Peut-être qu'on pourrait faire une analogie avec quelque chose pour que ça soit plus simple. Prenons des chiffres très simples. Disons qu'il y a un million de tonnes de CO₂ émises chaque année par différentes sources au Québec. C'est plus que ça, mais disons un million, ça va être plus simple. Si eux autres viennent en rajouter 30 000 tonnes, cette année-là, ils ont 30 000 tonnes; sur un million, c'est 3 %. L'année d'après, c'est encore 30 000 tonnes sur un million, c'est encore 3 %. Ce n'est pas 6 %. Ça reste toujours à ce pourcentage-là.

2475 Si, par contre, la production de gaz à effet de serre au Québec diminue parce qu'on veut appliquer Kyoto et on veut, par différents moyens, baisser notre production de gaz à effet de serre, et au lieu d'en produire au Québec un million de tonnes, on arrive à produire 900 000 tonnes, on a réussi à se baisser de 10 % X on rêve en couleur, mais on se prend des chiffres simples X et qu'eux autres continuent à produire 30 000 tonnes, bien, c'est 30 000 tonnes sur 900 000. Ce n'est plus 3 %, c'est rendu 3.3 %.

2480 Vous voyez? Vraiment, c'est une proportion. C'est comme quand vous payez une taxe sur quelque chose, vous payez 15 % de taxes. La fois d'après quand vous achetez le même produit, la taxe n'est pas rendue à 15 %. C'est encore 30 %, vous avez payé la première là. Vous avez payé 254 de taxe la première fois, vous payez 254.

2485 En montants totaux, oui, ça s'ajoute, mais on le calcule toujours en pourcentage par rapport à une année. Et le pourcentage, lui, il ne s'accumule pas d'année en année. Je ne suis pas sûre si je me fais comprendre.

2490 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

2495 **Mme MARIE-PAULE HALLÉ :**

2500 Mais c'est juste que je me demande, est-ce que finalement dans l'atmosphère il n'y en aura pas deux fois plus au bout de deux ans? Est-ce que je me trompe en pensant comme ça? C'est pour ça que je trouve que les pourcentages, c'est compliqué, parce que ça fausse tout, les pourcentages. Un pourcentage, c'est par rapport à une donnée mais ça ne me dit pas...

2500 S'il y a le un million finalement qui a été émis dans l'atmosphère en 1997 et un million en 1998, un million en 1999, je pense que ma planète, elle vient d'en prendre 3 millions. Mais en pourcentage, c'est toujours le beau petit 3 %.

2505 **Mme RENÉE LOISELLE :**

On pourrait peut-être parler à ce moment-ci du cycle du carbone. Le carbone, il y en a partout. C'est que, en fait, le carbone, on en émet. Nos voitures en émettent. Quand on chauffe, on en émet. Mais, par contre, ça se fixe aussi.

2510

Une plante qui pousse, un arbre qui pousse, il prend du carbone de l'atmosphère et il le fixe. Le carbone n'est plus dans l'atmosphère, il est rendu dans l'arbre, puis il reste là 20 ans, 30 ans dépendant d'où il est, dépendant de sa taille.

2515

Alors, on en a rajoute, oui, parce que le seul qu'on rajoute, c'est celui qu'on va chercher dans les couches géologiques profondes, le pétrole. Et celui-là qui était bien caché là, c'est lui qu'on met en circulation. C'est celui-là qu'on ajoute, si vous voulez. Puis c'est ça, on pense, qui cause l'augmentation des gaz à effet de serre.

2520

Mais ce n'est pas une question de dire -- parce qu'on a toujours émis du carbone dans l'atmosphère. Vous et moi, on inspire, on expire; on vient de rajouter du carbone dans l'atmosphère. Mais ça fait comme un cercle. Là, tout simplement, présentement ce qu'on pense, c'est que, avec les gaz à effet de serre, le cercle est un peu déséquilibré. On en émet un petit peu plus que ce qu'on pouvait émettre avant et il y a un certain déséquilibre qui est en train de se créer. Je ne sais pas si c'est plus clair comme ça?

2525

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2530 Peut-être que je peux aider à comprendre la question de madame Hallé. Si, avec Suroît, on émet 2 millions et demi ou 2 millions de tonnes de CO₂ annuellement, au bout de la deuxième année, ce que je comprends de madame Hallé, c'est qu'on a ajouté 2 millions la première année, et 2 millions la deuxième année, et 2 millions la troisième année. Il y en a 6 millions de plus qu'il y en avait.

2535

C'est ça le sens de votre question?

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

2540 Oui. Et comment on compense ça? Je veux bien croire que c'était dans des couches profondes, et puis que c'est ressorti comme ça, mais nous, quand on respire, il y a les plantes qui compensent. Mais ça, comment ça va se compenser? Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu, de connu?

LA PRÉSIDENTE :

2545

Madame Loisel?

Mme RENÉE LOISELLE :

2550 Pour ça aussi justement, les puits de carbone, parce que les plantes, c'est quand même extrêmement puissant. Donc, normalement, ça s'équilibre. Tout ce que c'est qui est émis est absorbé. Présentement, ce qu'on voit, ce qu'on soupçonne qui se produit avec des changements climatiques, c'est que l'équilibre, il n'est plus tout à fait là.

2555 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Est-ce que vous êtes en mesure de dire quel pourcentage est absorbé dans ce qu'on émet de plus actuellement? Est-ce qu'on a des données là-dessus?

2560 **Mme RENÉE LOISELLE :**

Je n'en ai pas, puis mon collègue a l'air très découragé, je pense qu'il n'en a pas non plus.

2565 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est quelque chose qu'il est possible de trouver comme information?

Mme RENÉE LOISELLE :

2570

On va demander à monsieur Plamondon.

LA PRÉSIDENTE :

2575

Oui, monsieur Plamondon.

M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :

2580

C'est une question d'échelle de temps. Ce qu'on expliquait tantôt sur la réabsorption du carbone, si on regarde ça sur des échelles géologiques, l'équilibre, il va se faire. Mais si on le regarde sur une échelle de 20 ans, 50 ans ou 100 ans, comme Kyoto regarde le phénomène, bien, je ne pourrais pas vous dire laquelle proportion du 2 millions de tonnes qui est émis aujourd'hui va être encore là l'année prochaine, parce que probablement qu'il va être à peu près au complet là l'année prochaine aussi.

2585

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, madame avait raison que le 2 millions à tous les ans est cumulatif.

2590

M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :

Si on regarde ça sur une échelle de temps très courte, madame a raison.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2595

D'accord.

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

2600

Je vais essayer de vivre assez longtemps pour que ça s'inverse. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2605

Merci, madame Hallé.

M. MICHEL GUAY :

Madame la présidente...

2610

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. MICHEL GUAY :

2615

... j'aurais un complément d'information sur les centrales thermiques des propriétaires privés. Dans *Énergie au Québec, édition 2001*, on a une liste des producteurs. Ça fait qu'il y a comme Domtar à Lebel-sur-Quévillon, le biomasse. Ça fait qu'on a une liste de certains. Il y en a au gaz naturel à Kingsey Falls, Boralex.

2620

Pour l'ensemble des producteurs privés thermiques, c'est 242.8 MW. Ça fait que ces données-là sont disponibles.

LA PRÉSIDENTE :

2625

Est-ce que c'est tiré d'un document que vous avez déposé?

M. MICHEL GUAY :

2630 Non. Déposer en 14 copies, ça serait un peu difficile, mais je peux quand même déposer le tableau.

LA PRÉSIDENTE :

2635 S'il vous plaît.

M. MICHEL GUAY :

2640 Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2645 Une question à monsieur Tall. Sur les 2 266 MW produits par les centrales thermiques du parc d'Hydro-Québec, quelle est la plus importante? Est-ce que c'est la centrale de Tracy? On parle de puissance installée de 2 266.

M. MACKY TALL :

2650 La réponse, c'est et Tracy et Gentilly, si on met Gentilly dans le groupe de centrales thermiques, les deux étant à 600 MW.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2655 600 MW chacune?

M. MACKY TALL :

Oui.

2660 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

2665 Et lors du lancement du projet du Suroît, monsieur Landry a déclaré que la centrale de Tracy, qui carbure au mazout, pourrait peut-être réduire ou cesser son exploitation, ce qui viendrait compenser les émissions de contaminants, dont les gaz à effet de serre. Quelles sont les intentions d'Hydro-Québec à ce sujet-là?

M. MACKY TALL :

2670 Madame la présidente, le rôle actuel de Tracy dans le parc de production d'Hydro-Québec, donc dans notre parc, c'est que c'est une centrale d'appoint. C'est une centrale qui sert à rencontrer nos besoins en pointe ou également qui nous sert à gérer le risque hydroélectrique, et elle est donc dans notre bilan de pointe.

2675 Et donc, par exemple au cours de la dernière année, son utilisation a été limitée à quelques centaines d'heures de fine pointe. Et de ce point de vue-là, je n'ai pas vraiment la déclaration précise de monsieur Landry en tête, et effectivement, l'ajout d'un projet comme le Suroît va encore plus limiter, en termes de l'ajout qui se fait en énergie et en puissance, l'utilisation qu'on aurait besoin de faire de la centrale de Tracy.

2680 Dans ce sens-là, effectivement, il y aurait une réduction. Mais Tracy actuellement sert donc en réserve sur notre système et joue un rôle important à ce niveau-là puisque, si nous n'avons pas Tracy, nous aurions, pour rencontrer les normes qui nous sont imposées au niveau de réseau électrique en Amérique du Nord, nous aurions à remplacer notre réserve requise de puissance pour pouvoir assurer un service fiable ce 600 MW par un autre 600 MW.

2685 Le Suroît nous contribue plutôt de l'énergie en base, tandis que Tracy, c'est vraiment une installation de pointe qui a un rôle précis, qui est celui de savoir qu'on y a accès dans ces périodes de pointe limitées.

2690 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

2695 Mais si la centrale de Tracy, qui est une centrale de pointe, son utilisation est réduite parce que Suroît est construite, donc ça pourrait en quelque sorte contribuer à réduire les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre. Mais est-ce que pour chaque mégawatt produit, les gaz à effet de serre ne sont pas sensiblement les mêmes d'une centrale à l'autre, peut-être un peu plus élevés à Tracy parce que l'efficacité thermique est moindre? Mais il ne doit pas y avoir une grosse différence en termes de quantité de gaz à effet de serre émis par la centrale de Tracy ou la centrale du Suroît.

2700 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Tall.

2705 **M. MACKY TALL :**

2710 Oui, excusez, on cherchait un tableau qui répondrait bien à la question de monsieur le commissaire. Et vous pouvez voir ici, incluant l'hydroélectricité, Tracy correspondrait à peu de choses près à la troisième colonne. Et vous pouvez voir effectivement que le mazout lourd a un contenu de carbone plus élevé que le gaz naturel. Donc, sa combustion libère plus de CO₂ que le gaz naturel.

2715 Mais encore une fois, pour revenir donc à l'observation de monsieur le commissaire, madame la présidente, Tracy est une centrale d'appoint. Nous l'utilisons vraiment pour rencontrer ces besoins-là. Et de ce fait, l'ajout que nous faisons -- et qui ne se limite pas au projet du Suroît. Tous les projets que nous rajoutons à notre parc de production, incluant des projets comme Tournestouc, rajoutent de l'énergie et de la puissance à notre parc et contribuent dans ce sens à limiter, à continuer à limiter Tracy à l'utilisation que nous en faisons.

2720 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste en complément, est-ce que c'est un engagement ferme, c'est-à-dire, que vous prenez de diminuer l'utilisation de Tracy à chaque fois qu'il y a de l'énergie qui est produite par d'autres centrales ou si c'est peut-être? Est-ce que c'est ferme ou peut-être?

2725 **M. MACKY TALL :**

2730 Madame la présidente, ce n'est pas en fait un engagement. C'est un mode d'opération. C'est que Tracy, de par son rôle qui est un rôle d'appoint, est tel que nous ne l'utilisons que si nous n'en avons pas besoin et que nos autres centrales dans notre réseau suffisent à rencontrer nos obligations. C'est le mode d'opération et d'utilisation de Tracy déjà.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2735 Dans cette optique du mode d'opération, si vous ne pouviez pas compter sur la centrale du Suroît, est-ce que ça voudrait dire que Tracy pourrait être utilisée 1 000 heures, par exemple, au lieu de 100 heures par année?

M. MACKY TALL :

2740 C'est quelque chose qui est très difficile à prévoir à l'avance. C'est certain que l'ajout de capacité additionnelle dans notre parc réduit le besoin d'utilisation, mais il peut arriver des moments où on a eu, dans les mois derniers, des incidents où des postes, ou des lignes de transport ou des postes de transformation, à la Baie James n'étaient pas disponibles. On a à gérer le réseau en temps réel et on doit d'assurer d'utiliser tous les moyens qu'on a pour rencontrer l'obligation.

2745
2750 Donc, il peut arriver des conditions opérationnelles concrètes qui font qu'on a besoin d'utiliser de façon ponctuelle Tracy, mais toujours dans le même rôle qui est celui d'une centrale d'appoint.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous allons prendre une pause de dix minutes et nous revenons par la suite.

2755 SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

2760

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Michel Langevin. Bonsoir, monsieur Langevin!

M. MICHEL LANGEVIN :

2765

Bonsoir! Considérant que l'État de la Californie a dû payer jusqu'à 3 300 \$ du mégawatt au lieu de 30 \$ causé par la spéculation et la rareté du gaz et que, aussi, le gouvernement canadien a vendu plusieurs puits de gaz aux Américains, est-ce que le prix et la fourniture du gaz sont garantis pour les centrales au gaz?

2770

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2775

Le prix de la fourniture de gaz naturel, c'est une commodité qui fluctue. Donc, il n'est pas garanti. Par contre, il y a des possibilités de l'acheter et de prendre des stratégies d'achat du gaz naturel pour gérer les fluctuations du gaz naturel. Mais le prix n'est pas garanti. C'est une commodité dont le prix fluctue.

2780

M. MICHEL LANGEVIN :

S'il y a une spéculation causée comme Enron et compagnie qui ont créé une rareté puis ils ont monté les prix à des prix exorbitants, est-ce qu'on est protégés contre ça?

2785

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

2790 **M. MACKY TALL :**

D'abord, j'aimerais apporter la clarification que le 3 000 \$ du mégawattheure était le prix atteint en Californie. C'était des ordres de grandeur. Je pense que ça a atteint à tout le moins 1 000 \$, possiblement 3 000 \$ le mégawattheure. C'était un prix d'électricité et non le prix de gaz. Le prix de gaz n'a jamais atteint de tels niveaux.

2795 **M. MICHEL LANGEVIN :**

Mais le coût de l'électricité a été occasionné par la rareté du gaz, une rareté fictive. C'était fictif, c'était spéculé. Est-ce qu'on est protégés contre ça, nous?

2800 **LA PRÉSIDENTE :**

Par exemple, l'achat de gaz par Hydro-Québec, dans l'éventualité où la centrale du Suroît serait réalisée, est-ce que les prix du gaz peuvent fluctuer ou s'il y a des garanties de stabilité de prix?

2805 **M. MACKY TALL :**

Madame la présidente, les prix de gaz vont fluctuer mais d'une façon que nous attendons qui soit raisonnable. Ce qui a été observé en Californie avait un caractère exceptionnel pour un certain nombre de raisons, notamment le fait que la capacité installée n'était pas suffisante pour rencontrer la demande. Et c'est une des raisons pour lesquelles nous mettons de l'avant le projet du Suroît justement pour éviter de se retrouver dans une situation de déficit -- pas de déficit mais pour s'assurer qu'il y a de la capacité donc pour rencontrer la croissance de la demande.

2815 La deuxième raison, on le découvre, c'est qu'il y avait également certains éléments au niveau de la fixation de prix de l'électricité par certains intervenants de marché qui sont en train d'être vérifiés actuellement. Donc, je pense que les comparaisons ont des limites.

2820 Donc, le gaz naturel va fluctuer, mais lorsqu'on regarde les fluctuations du gaz naturel au cours des cinq, dix dernières années, ce sont quand même des fluctuations qui se situent dans une fourchette un peu plus raisonnable et prévisible.

2825 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Monsieur Tall, donc, on n'a aucune protection contre des augmentations qui ne seraient pas raisonnables.

2830

M. MACKY TALL :

2835 La réponse, c'est que, oui, il existe des outils, et Hydro-Québec Production aura des outils à sa disposition. On parle d'outils financiers. Une caractéristique précise du prix du gaz naturel, c'est que si on l'achète à court terme un 15 janvier ou un 15 février, le prix va être, règle générale, et il y a des courbes historiques qui le démontrent, beaucoup plus élevé que lorsqu'on l'achète dans les autres saisons à court terme ou même à l'été comparé à l'hiver.

2840 Et, donc, il y a des façons de gérer ce risque-là en achetant le gaz naturel sur des périodes à des prix fixes ou en faisant une combinaison de prix fixes et de prix variables. Donc, il existe des outils physiques et financiers; donc physiques, achat de la molécule de gaz à l'avance d'un fournisseur à un prix prédéterminé ou encore des prix financiers qui permettent, par exemple, d'acheter le gaz naturel à un prix prédéterminé à l'avance, donc une option.

2845 Alors, les outils existent et nous avons l'intention de surveiller ce marché de près et de les utiliser au besoin.

LA PRÉSIDENTE :

2850 Monsieur Tall, est-ce que ça veut dire que, dans le cadre du projet du Suroît par exemple, le projet du Suroît, le prix du gaz naturel, s'il était acheté à long terme, pourrait ressembler à ce que les prix sont consentis à Gaz Métropolitain dans le cadre d'une décision de la Régie de l'énergie?

2855 **M. MACKY TALL :**

2860 Madame la présidente, le coût du gaz naturel utilisé par la centrale du Suroît a trois composantes dedans. Il y a la composante qui est la molécule même que nous achetons du producteur de gaz naturel à laquelle se rajoute le coût de transport, dans ce cas-ci par exemple, sur le réseau de TransCanada PipeLines pour amener le gaz naturel jusqu'au territoire québécois. Et à partir de là s'ajoute le tarif de distribution, service de distribution qui nous est fourni par Gaz Métropolitain.

2865 La décision récente à laquelle vous faites référence concerne cette troisième portion qui est le service fourni par Gaz Métropolitain pour amener le gaz naturel du réseau de transport à la centrale.

2870 Les deux composantes que sont le transport sur le réseau de TransCanada PipeLines, ainsi que la livraison par Gaz Métropolitain, sont réglementées, dans le cas de Gaz Métropolitain, par la Régie de l'énergie, dans le cas de TransCanada PipeLines, par l'Office national de l'énergie du Canada.

Et donc, la composante qui est sujette aux fluctuations de marché, c'est la composante molécule, donc le coût du gaz naturel lui-même qui est utilisé.

2875

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et le coût au producteur puis au transporteur, ça représente quel pourcentage du coût du mètre cube de gaz?

2880

M. MACKY TALL :

Le coût de transport, par exemple, pour amener le gaz de l'Ouest canadien jusqu'au Québec représente en ordre de grandeur un peu plus de 1 \$ le million de BTU qui est la molécule de mesure du gaz naturel, une mesure calorifique et de contenu calorifique.

2885

La décision récente de la Régie de l'énergie indique que le coût du service de Gaz Métropolitain de distribution serait de l'ordre de 254 le million de BTU. Et le coût de la molécule, eh bien, actuellement, il faudrait que je vérifie pour ce qui est d'aujourd'hui parce que, comme vous le savez, ça change de jour en jour. Et quasiment, en fait, le marché gazier est un marché quotidien. Donc, c'est un prix quotidien. Il serait actuellement, à la frontière de l'Alberta, un ordre de grandeur -- j'aimerais mieux vous revenir là-dessus, mais je vous dirais peut-être 3,50 \$, 4 \$. Il faudrait que je vérifie exactement à quel niveau il se transige actuellement. Si vous le souhaitez, je pourrais vous revenir là-dessus avec un chiffre précis.

2890

2895

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît.

2900

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et est-ce qu'on pourrait avoir le coût unitaire pour approvisionnement en gaz sur une période contractuelle que vous avez actuellement? Est-ce que c'est exact de parler de 224 à 234 du mètre cube par exemple X oui? X pour 1 milliard 182 millions de mètres cubes annuellement, c'est ça?

2905

M. MACKY TALL :

Oui. Nous pouvons vous donner ce coût pour le coût de transport et de distribution qui sont fixes. Pour ce qui est de la molécule, nous pouvons vous donner ce coût à titre illustratif en tenant compte des coûts actuels du gaz naturel.

2910

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2915 Très bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2920 Ça répond à votre question, monsieur Langevin?

M. MICHEL LANGEVIN :

2925 Oui, en partie. Est-ce que c'est déréglementé le transport et la production du gaz au Canada?

LA PRÉSIDENTE :

 Monsieur Tall?

2930 **M. MACKY TALL :**

2935 Madame la présidente, le transport et la distribution de gaz naturel au Canada sont encore réglementés. Dans le cas du transport qui est transcanadien, c'est réglementé par l'Office national de l'énergie. Dans le cas du service de distribution qui est provincial, il est réglementé par la Régie de l'énergie.

M. MICHEL LANGEVIN :

2940 Mon autre question...

LA PRÉSIDENTE :

 Juste avant que vous la posiez, mon collègue va poser une question à Hydro-Québec.

2945 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

2950 Avec les coûts que vous allez nous produire, monsieur Tall, est-ce qu'on pourrait avoir également le coût unitaire que ça représente en sous par kilowattheure pour l'approvisionnement en gaz? Selon le calcul que j'ai fait approximatif, j'arrive à 4,24 du kilowattheure. Est-ce que c'est un chiffre qui vous apparaît raisonnable?

M. MACKY TALL :

2955 L'ordre de grandeur, sujet à vérification, nous allons faire le calcul et vous le confirmer.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord, merci.

2960 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Langevin?

M. MICHEL LANGEVIN :

2965

Avec les ententes du libre-échange, est-ce que Hydro-Québec pourra refuser des fournisseurs étrangers utilisant des combustibles fossiles qui exigeraient de s'établir au Québec pour générer de l'énergie au lieu de l'hydroélectricité?

2970 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2975

Excusez-moi, madame la présidente. Je ne suis pas sûr d'avoir compris la question.

LA PRÉSIDENTE :

2980

Pouvez-vous la répéter, s'il vous plaît, monsieur Langevin?

M. MICHEL LANGEVIN :

2985

Oui. Avec les ententes du libre-échange, est-ce que Hydro-Québec pourra refuser des fournisseurs étrangers utilisant des combustibles fossiles qui exigeraient de s'établir au Québec pour générer de l'énergie au lieu de l'hydroélectricité québécoise?

LA PRÉSIDENTE :

2990

Oui?

M. MACKY TALL :

2995

Madame la présidente, je pense que la question ne s'applique pas au Québec actuellement puisque, comme nous l'indiquons un peu plus tôt, la procédure d'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, telle qu'approuvée par la Régie, exige des projets, qui se font pour desservir le marché québécois, qu'ils soient basés au Québec. Et à partir de là, en fait, il y a une compétition de différents producteurs pour rencontrer ces besoins-là.

3000 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous voulez dire que, à ce moment-là, des producteurs qui ne sont pas du Québec, ne peuvent pas soumissionner aux appels d'offres d'Hydro Distribution?

3005 **M. MACKY TALL :**

L'exigence dans le cadre de l'appel d'offres actuel, c'est que la centrale soit située au Québec. Mais elle peut appartenir effectivement à un promoteur québécois, ou ontarien, ou albertain par exemple.

3010

LA PRÉSIDENTE :

Alors, juste pour compléter la question que vous avez posée, monsieur Langevin, parce que je ne suis pas certaine d'avoir compris une réponse...

3015

M. MICHEL LANGEVIN :

C'est pour ça que je veux...

3020 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y, monsieur Langevin.

M. MICHEL LANGEVIN :

3025

Bien, dans le cadre de la déréglementation de l'électricité, est-ce qu'on va avoir le choix du fournisseur? La Loi 116.

M. MACKY TALL :

3030

Madame la présidente, j'aimerais être sûr de bien comprendre la question. On va avoir le choix du fournisseur; à qui il est fait référence dans ce cas-ci?

M. MICHEL LANGEVIN :

3035

Si une compagnie qui vient d'ailleurs s'établit, ils produisent avec du gaz, du pétrole, est-ce qu'ils vont pouvoir utiliser les lignes d'Hydro-Québec pour distribuer leurs clients? Puis ça, en fait, c'est en dehors des appels d'offres, ça. Avec le libre-échange, est-ce que c'est permis, ça?

3040

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

3045 **M. MACKY TALL :**

Oui. Madame la présidente, la Loi sur la Régie de l'énergie établit que Hydro-Québec Distribution a la responsabilité de desservir les clients et a cette responsabilité-là. Donc, les producteurs ne desservent pas directement au Québec les consommateurs ultimes.

3050

Hydro-Québec Distribution dessert les besoins du Québec en premier lieu par le biais du contrat patrimonial jusqu'à 165 TWh pour ce qui est d'Hydro-Québec Production. Au-delà de 165 TWh, ce besoin est rencontré par le biais des appels d'offres auxquels peuvent participer effectivement, si ma réponse n'était pas claire, des producteurs de tout type, différents

3055

producteurs, pas uniquement québécois, à la condition que la centrale, à partir de laquelle ils approvisionnent, ils participent à cet appel d'offres, soit située au Québec.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3060

Monsieur Tall, je crois comprendre que la production ou le marché de détail est garanti par une production québécoise en vertu de la loi actuelle. Mais le marché de gros, c'est un peu le sens de la question de monsieur, est-ce qu'un producteur externe pourrait avoir accès au marché de gros, comme exemple venir installer une centrale ici, et vendre l'électricité en Ontario et même aux États-Unis? Ça, est-ce que c'est possible? C'est un peu le sens de la

3065

question de monsieur.

M. MACKY TALL :

3070

Oui, ça serait possible, effectivement, puisque le réseau de transport est ouvert à ce niveau-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3075

Voilà.

M. MACKY TALL :

Ça serait possible.

3080

M. MICHEL LANGEVIN :

Ça fait que pour Kyoto, on peut y goûter, parce que ça peut changer notre niveau de Kyoto, ça. S'il y a des compagnies américaines qui viennent s'établir, puis elles font de la pollution, on va être pris avec la pollution. C'est la déréglementation, ça.

3085

LA PRÉSIDENTE :

3090 Juste une question. J'aimerais savoir du côté du ministère de l'Environnement si, par exemple, des intérêts américains ou, peu importe, d'autres provinces voulaient établir une centrale ici, ils sont soumis au même processus que n'importe quelle autre centrale par le ministère de l'Environnement.

Mme RENÉE LOISELLE :

3095 Oui. Pour nous, l'initiateur de projet, c'est l'initiateur d'un projet, peu importe qu'il soit Québécois, Ontarien ou Américain.

M. MICHEL LANGEVIN :

3100 Est-ce que le libre-échange nous oblige à les laisser s'installer? Parce que, avec le libre-échange, on n'est plus maître de nos décisions. Vous le savez, ça.

LA PRÉSIDENTE :

3105 Madame Loiselles?

Mme RENÉE LOISELLE :

3110 Alors, au ministère de l'Environnement, le libre-échange, ça a vraiment rien changé. Nous autres, on réagit à des projets qui nous sont présentés. Et puis pour nous, la nationalité du promoteur n'est pas importante. Notre loi, ce que ça dit, c'est quelqu'un qui veut venir au Québec pour installer une centrale d'une puissance supérieure à 5 MW doit passer à travers la procédure d'évaluation environnementale.

3115 Alors, ça nous arrive, on a parfois des promoteurs étrangers. Il y a une usine pétrochimique qui s'est construite à Montréal il y a deux ans. Enfin, elle est en train de finir sa construction, avec des promoteurs espagnols. Il y en a une à Bécancour aussi, les mêmes Espagnols. Il doit en avoir d'autres aussi mais, ça, ce sont des exemples qui me viennent à l'idée. Alors, ils passent à travers la procédure, avec la différence qu'on leur demande de nous soumettre tous les documents en français, bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

3125 Est-ce que ça répond à votre question?

M. MICHEL LANGEVIN :

C'est parce que s'ils viennent s'installer, nos lignes, est-ce qu'elles vont être capables de prendre tout ça, notre réseau de transport, notre réseau de distribution?

3130

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

3135

M. MACKY TALL :

Les interconnexions actuelles ont une capacité limitée. Et l'ajout de projets ne changera pas cette capacité-là. Et d'ailleurs, dans ce sens-là, un intervenant un peu plus tôt, madame la présidente, se demandait pourquoi nous n'installons pas le Suroît dans nos marchés voisins.

3140

Bien justement, quelque part, poser la question, c'est y répondre. C'est que si la centrale était destinée exclusivement à l'exportation, il serait plus logique à ce moment-là de l'installer directement dans le marché qu'elle va desservir.

3145

Donc, dans ce cas-là, un promoteur américain, par exemple, qui veut desservir le marché de New York ou du Connecticut, la logique ferait qu'il s'établirait à cet endroit-là. Et, donc, les capacités d'interconnexions sont limitées à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

3150

Ça va, monsieur Langevin?

M. MICHEL LANGEVIN :

3155

Les compagnies comme Calpine qui veulent venir s'installer, puis ceux qui veulent s'installer chez Lantic, ils vont pouvoir vendre leur énergie en passant sur le réseau de l'Hydro sans autorisation de l'Hydro.

M. MACKY TALL :

3160

Madame la présidente, je ne peux pas répondre au nom d'autres promoteurs qui ne sont pas Hydro-Québec Production. Je ne connais pas leurs intentions. Ce que je sais, c'est que ces promoteurs-là ont proposé des projets pour répondre à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour les besoins du Québec.

3165

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

M. MICHEL LANGEVIN :

3170

Est-ce qu'ils sont obligés de vendre l'électricité à l'Hydro?

LA PRÉSIDENTE :

3175 Bien, s'ils ont soumissionné à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, c'est une demande d'électricité pour Hydro-Québec. Ce n'est pas...

M. MICHEL LANGEVIN :

3180 50 %. Il faut qu'ils fournissent 50 % à Hydro, c'est tout. Le restant, qu'est-ce qu'ils font avec? Est-ce qu'ils peuvent le détailler eux-mêmes?

LA PRÉSIDENTE :

3185 Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

3190 Madame la présidente, je dois vous avouer que je ne suis pas sûr de comprendre le 50 %. Et, encore une fois, je ne peux pas commenter sur les intentions, à part celles que je connais qui sont que, en particulier, le promoteur mentionné par l'intervenant a proposé un projet pour répondre à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution. Je n'ai rien vu d'autre au-delà de ça dans ce qui a été présenté. Donc, je dois vous avouer que ce sont des promoteurs qui sont en compétition avec nous. Donc, je n'en sais pas plus.

3195

M. MICHEL LANGEVIN :

3200 Oui, mais la loi de libre-échange joue. Aux États-Unis, il y a des alumineries. Ils ont fermé parce que l'aluminerie vendait son... il y avait des contrats d'énergie. Ils vendaient leur électricité à dix fois le prix. Ils ont fermé l'usine pour vendre de l'électricité. Ça fait que est-ce qu'on va se faire faire le même coup, nous, ici?

LA PRÉSIDENTE :

3205 Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

3210 Madame la présidente, l'exemple auquel il est fait référence ici est en relation directe avec la situation californienne, et donc des usines qui étaient sur la côte ouest des États-Unis et qui étaient directement affectées par cette crise qui était de nature tout à fait exceptionnelle. Les autorités réglementaires aux États-Unis ont pris des mesures pour s'assurer que ça ne se répète pas.

3215 Et au Québec avec notamment le contrat patrimonial et le niveau de tarif qu'on a, il est difficile d'imaginer comment on pourrait se retrouver à une situation pareille.

LA PRÉSIDENTE :

3220 Ça va? Ça fait déjà plusieurs questions.

M. MICHEL LANGEVIN :

3225 Non, mais c'est parce que ça s'est passé en Ontario avec une papetière la même chose, le même phénomène.

LA PRÉSIDENTE :

3230 Bien, en fait, ce que je comprends de la réponse de monsieur Tall, c'est que les règles ou les règlements et les lois ici ne sont pas les mêmes qu'en Ontario ou en Californie. Donc, les producteurs auront à respecter les lois et les règlements qui existent ici au Québec.

M. MICHEL LANGEVIN :

3235 Bonne chance à nous!

LA PRÉSIDENTE :

3240 Oui, monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

3245 Madame la présidente, j'aimerais apporter, dans le sens de votre commentaire, une clarification additionnelle. C'est que le marché de détail n'est pas déréglementé au Québec. Le marché de détail, c'est le prix payé par les consommateurs, que ce soit vous ou moi, les commerces ou les industries, ce qui était le cas en Californie où les clients étaient exposés directement à des fluctuations incroyables de marché.

3250 Donc, vous avez tout à fait raison, ça n'est pas du tout la même situation au niveau réglementaire ou au niveau de la tarification que nous avons au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

3255 Merci, monsieur Langevin.

J'inviterais maintenant monsieur Jacques Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

3260 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Ruelland!

3265

M. JACQUES RUELLAND :

Jacques Ruelland, Mouvement Au Courant. madame la présidente, hélas, j'ai une question pour Hydro-Québec. Alors, je ne sais pas à qui on va l'adresser.

3270

On sait que, depuis un an environ, le prix de revient officiel d'Hydro-Québec a augmenté de 100 %. Il est passé d'un peu moins de 34 le kilowattheure à autour de 64 le kilowattheure d'après les déclarations officielles de la société.

3275

Alors, est-ce qu'on pourrait savoir comment la décision a été prise et avoir un tableau comparatif qui nous montre les incidences sur la tarification au niveau des consommateurs, à moyen terme, et sur les dividendes payés au gouvernement. Parce que c'est un prix de revient qui vient de doubler là, qui est dorénavant accepté. Comment ça a été pris? Par qui? Et quelles sont les incidences?

3280

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

3285

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, pour répondre aux questions, dans un premier temps, l'un des critères fondamentaux pour la réalisation de projets de production est un critère de rentabilité économique étant donné les conditions de marché.

3290

Il y a eu une évolution. Nous y avons fait référence un peu plus tôt sur le fait qu'il y a eu une évolution du marché de l'énergie au Québec suite notamment à l'implantation de la Loi sur la Régie de l'énergie qui a changé certaines des conditions de marché. Et nous nous assurons toujours de proposer des projets qui, dans le contexte de marché, par rapport aux alternatives, restent compétitifs et concurrentiels.

3295

Deuxième élément que j'aimerais préciser aussi en réponse à la question, c'est que les coûts de projets que nous ajoutons n'ont pas d'incidence sur les tarifs d'électricité qui sont gelés jusqu'en 2004, suite à quoi ils feront l'objet, comme ils le font toujours, d'un débat devant la Régie de l'énergie avant de subir toute modification dans un sens ou dans l'autre. Donc, il n'y a aucun lien direct.

3300

Et les projets que nous proposons actuellement donc pour rencontrer la croissance du marché au-delà du 165 TWh, j'aimerais rappeler également qu'ils ne changeront pas les

3305 conditions auxquelles Hydro-Québec Production doit fournir cette énergie dans le contrat patrimonial, c'est-à-dire à 2,794 le kilowattheure.

M. JACQUES RUELLAND :

3310 Madame la présidente, ma question était simple et claire. Tous les documents officiels au cours des dernières années stipulaient que l'un des trois critères de réalisation et d'acceptation d'un projet, c'était un prix de revient inférieur à 34.

3315 Ce projet-ci est le double d'après les chiffres mêmes de l'Hydro. Eastmain-Rupert est aussi au moins le double. Donc, il y a eu certainement une décision stratégique de prise. Qui a pris cette décision-là et en fonction de quelles considérations?

LA PRÉSIDENTE :

3320 Je pense que la question est assez claire, monsieur Tall.

M. MACKY TALL :

3325 Madame la présidente, pour décrire le processus de décision pour chaque projet d'Hydro-Québec Production, c'est qu'il est d'abord justifié par les besoins de notre marché. Lorsque nos marchés sont en croissance, nous nous assurons de mettre de l'avant les meilleurs projets disponibles pour rencontrer cette croissance et...

LA PRÉSIDENTE :

3330

Monsieur Tall, je m'excuse. Je pense que vous ne répondez pas à la question. Ce que monsieur Ruelland dit, c'est que, jusqu'à maintenant, les projets, c'était aux alentours de 34 du kilowattheure. Celui du Suroît, Eastmain, c'est 64. Alors, il y a eu une augmentation. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a pris une décision pour cette augmentation-là? Et ça va être quoi les répercussions?

3335

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, il n'y a pas eu de décision en tant que telle de passer de 34 à 64. Il y a eu un changement du type de projets disponibles et de leurs coûts à la marge pour rencontrer la croissance et, également, un nouveau contexte d'affaires, mais toujours en visant l'objectif, ce qui est resté constant, de s'assurer que les projets que nous mettons de l'avant restent rentables et que ça reste les meilleurs projets que nous pouvons proposer pour rencontrer la croissance de la demande.

3345

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous parlez de rentabilité, est-ce que ça exclut une augmentation de tarif pour les québécois du coût de l'électricité? Autrement dit, est-ce que, pour qu'un projet soit rentable, ça implique qu'on augmente le coût de l'électricité pour les québécois?

3350

M. MACKY TALL :

Non, madame la présidente. Les critères de rentabilité sont en fonction des coûts de réalisation et d'exploitation du projet. Les tarifs sont fixés dans un processus donc de la Régie de l'énergie, donc à plus long terme, avec une assurance qu'il n'y a aucune modification sur le contrat patrimonial et sur les tarifs avant 2004. Donc, à ce niveau-là, il n'y a pas de lien entre la rentabilité des projets et les tarifs payés par les consommateurs québécois à Hydro-Québec Distribution.

3360

M. JACQUES RUELLAND :

Madame la présidente, si vous me permettez une information. Dans tous les journaux et à la Régie, on sait que Hydro-Québec Distribution a déposé une demande d'augmentation de tarif.

3365

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez répondre à cette question, monsieur Tall?

3370

M. JACQUES RUELLAND :

3375 Si on exporte Beauharnois à quelques cents le kilowattheure et qu'on consomme le Suroît à 64, éventuellement on paie. On peut peut-être camoufler ça dans le coût moyen, mais on paie l'électricité à 64, on consomme de l'énergie polluante et on exporte Beauharnois dont le prix de revient est extrêmement bas, pour donner un exemple. Donc, il y a des décisions stratégiques qui sont prises ici.

3380 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tall, est-ce que vous pouvez répondre à la question?

M. MACKY TALL :

3385 Madame la présidente, l'augmentation à laquelle il est fait référence, qui a été demandée par Hydro-Québec Distribution, était une augmentation à l'inflation. Donc, après une période de quelques années, je pense quatre ans ou à peu près de gel tarifaire, la demande d'Hydro-Québec Distribution, telle qu'elle a été présentée publiquement, on parle de données publiques ici, est une augmentation à l'inflation, donc sans lien avec un facteur de 34 ou de 64.

3390 **M. JACQUES RUELLAND :**

Donc, on comprend que, à long terme, il n'y aura pas d'incidence sur la tarification des québécois d'un doublement du prix de revient d'électricité.

3395 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre?

3400 **M. MACKY TALL :**

Selon ce qui est avancé par Hydro-Québec Distribution actuellement, c'est-à-dire une demande à l'inflation, il n'y aurait pas de doublement de prix d'électricité.

3405 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre deuxième question?

3410 **M. JACQUES RUELLAND :**

Deuxième question, madame la présidente, je me réfère à PR-5.1, page 5, cinquième paragraphe, une réponse adressée par Hydro-Québec à une question du ministère.

3415 On a parlé longuement tout à l'heure du 194 TWh, dont 151 ont été vendus par Hydro-Québec Distribution et 42 TWh de ventes hors Québec. Le représentant d'Hydro a mentionné que des achats à court terme dans les marchés hors Québec avaient contribué à générer des ressources qui étaient par la suite vendues pour l'équivalent de 2.2 milliards en 2001.

3420 Est-ce qu'on pourrait savoir qui a acheté l'électricité dans le marché américain, par exemple, et quelle est l'équivalent de 2.2 Md\$ en mégawattheures ou en térawattheures? Combien est-ce qu'on a acheté de térawattheures qui reflètent le 2.2 milliards? Et qui les a achetés? Est-ce que c'est Hydro Quebec Energy Services? Qui a acheté l'électricité?

LA PRÉSIDENTE :

3425

Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

3430

Les achats ont été effectués par Hydro-Québec Production sur les marchés de gros. Et pour ce qui est de la quantité de térawattheures, nous l'avons. Nous pouvons fournir cette information soit immédiatement, si vous nous laissez le temps de la rechercher, ou un peu plus tard.

3435

LA PRÉSIDENTE :

Si ça prend quelques secondes, oui. Si c'est pour être long, peut-être que vous pourriez nous la donner demain après-midi.

3440

M. MACKY TALL :

Nous ne l'avons pas.

LA PRÉSIDENTE :

3445

Alors, pour ne pas éterniser, on convient que demain, en début d'après-midi, vous nous donnez l'information.

M. MACKY TALL :

3450

Nous allons essayer de la retrouver d'ici là, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3455 Merci.

M. JACQUES RUELLAND :

3460 Merci, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

 Merci, monsieur Ruelland.

3465 Monsieur Éric Duchemin.

M. ÉRIC DUCHEMIN :

3470 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

 Bonjour, monsieur Duchemin!

3475 **M. ÉRIC DUCHEMIN :**

 Bonsoir, madame. Je représente l'Union québécoise pour la conservation de la nature. Mes questions iront à madame Loiselle et monsieur Plamondon.

3480 J'aimerais revenir sur les crédits d'émissions évitées. Si je comprends bien, c'est considéré comme une possibilité par le gouvernement québécois et le gouvernement canadien, mais j'aimerais savoir, est-ce que le protocole de Kyoto permet ce genre de crédits évités?

LA PRÉSIDENTE :

3485 Madame Loiselle?

Mme RENÉE LOISELLE :

3490 On va demander à monsieur Plamondon s'il est au courant. Alors, monsieur Plamondon me dit qu'il ne le sait pas.

3495 En fait, je pense qu'on n'a pas le choix que de répondre encore la même chose que tantôt. On sait que le Canada a dit: *On va ratifier Kyoto+ ou, en tout cas, c'est regardé. Mais présentement, les protocoles de mise en oeuvre n'ont pas encore été présentés.

M. ÉRIC DUCHEMIN :

3500 Je pourrais vous donner la réponse. Martin Faucher qui est négociateur au gouvernement canadien, qui représentait le gouvernement canadien à la consultation publique sur les changements climatiques à Montréal, a répondu qu'il y avait 99.999 % des chances de se faire refuser, parce que ça ne fait pas partie en ce moment du protocole. Il faudrait rouvrir et c'est très peu probable.

3505 **LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez. La personne dont vous parlez, qui négociait, est-ce que c'est quelqu'un d'Environnement Canada?

3510 **M. ÉRIC DUCHEMIN :**

C'est quelqu'un d'Environnement Canada.

LA PRÉSIDENTE :

3515 Environnement Canada sera là mercredi. Alors, on pourra leur poser la question directement. Alors, on prend en note la question et on demandera à Environnement Canada d'y répondre mercredi.

3520 **M. ÉRIC DUCHEMIN :**

3525 Ma deuxième question va toujours aux mêmes personnes. Dans le cas que les crédits évités sont acceptés, est-ce que la province de Québec va inclure dans ses émissions provinciales les émissions provoquées par les réservoirs hydroélectriques et autres réservoirs qui se trouvent sur le territoire.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Plamondon?

3530

M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :

3535 Éventuellement, quand les données vont être, disons, établies de façon assez certaine, on devrait les inclure. Pour l'instant, elles ne sont pas à l'inventaire parce qu'on n'a pas de chiffre vraiment scientifiquement démontré. Mais l'intention, c'est quand elles vont vraiment être disponibles, de les inclure aussi.

M. ÉRIC DUCHEMIN :

3540 Vous savez qu'Hydro-Québec nous présente des chiffres ici et vous savez qu'il y a de nombreuses études scientifiques qui ont été publiées sur la question, qui ont été faites au Québec et ailleurs à travers le monde.

LA PRÉSIDENTE :

3545

Et de nombreuses études qui ont été faites, qui disent?

M. ÉRIC DUCHEMIN :

3550

Que les réservoirs X Hydro-Québec montre les chiffres pour LG-2 X qui produisent des gaz à effet de serre CO₂, CH₄. Et on peut trouver des études que je pourrais soumettre.

LA PRÉSIDENTE :

3555

Je vous remercie, monsieur Duchemin.

J'invite maintenant monsieur Jean-Luc Larose.

M. JEAN-LUC LAROSE :

3560

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

3565

Bonsoir, monsieur Larose.

M. JEAN-LUC LAROSE :

3570

Ma première question évidemment s'adresse à Hydro-Québec. Et dans le contexte où cette centrale doit en partie participer à la croissance économique, donc servir en partie à l'exportation ou à éviter que d'autres centrales soient utilisées pour l'exportation, je me demande quel serait le manque à gagner, quel serait l'argent donc perdu, quel serait le coût pour les québécois si cette centrale-là n'était pas construite?

3575 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tall?

3580 **M. MACKY TALL :**

Madame la présidente, si le projet de centrale du Suroît n'était pas construit, le résultat serait que, puisque la croissance de la demande sera là, d'autres producteurs profiteront de cette croissance, autres qu'Hydro-Québec Production.

3585 Quant à savoir les revenus précis qui seront manqués, écoutez, je pense qu'on n'est pas capables aujourd'hui, à l'avance, de prédire avec précision les niveaux de prix sur toute la durée de vie de la centrale. Donc, il est difficile de quantifier exactement le type de revenus et d'opportunité que nos marchés nous auraient donnés à ce moment-là.

3590 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

3595 **M. JEAN-LUC LAROSE :**

Madame la présidente, je souhaitais avoir un ordre de grandeur de façon à comparer ces coûts avec les impacts environnementaux. C'était le but de ma question.

3600 **LA PRÉSIDENTE :**

En fait, ce que monsieur Tall a répondu, c'est que si ce n'est pas Hydro-Québec Production qui fait le projet, ça sera un producteur autre. Donc, votre deuxième question, c'est ça serait quoi les coûts en termes d'impacts environnementaux si...

3605 **M. JEAN-LUC LAROSE :**

Non.

3610 **LA PRÉSIDENTE :**

Non?

3615 **M. JEAN-LUC LAROSE :**

Le but de ma première question était que, comme tel, si ce n'est pas Hydro-Québec qui fait ces ventes-là, ça va être un autre producteur qui va le faire. Hydro-Québec ne faisant pas ces ventes-là, elle ne pourra pas faire de profits sur ces ventes-là et ça va soit coûter plus cher à

l'ensemble du Québec pour la production, soit diminuer les redevances qui seront versées au gouvernement du Québec et à tous les Québécois.

3620

Donc, je me demandais, dans le cas de ce 800 MW-là, ça serait quoi sa contribution si le projet n'était pas réalisé pour justement descendre les redevances versées au Québec ou augmenter le coût pour les consommateurs québécois.

3625

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

3630

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, je ne suis pas sûr que la non-réalisation du Suroît aura un impact positif ou négatif sur les consommateurs dans la mesure où d'autres producteurs s'assurent de construire des projets pour rencontrer la croissance de la demande.

3635

Quant au manque à gagner, on parle de 6.5 TWh d'énergie et de la marge de profit qui y correspond. Vous comprendrez, dans le contexte compétitif dans lequel Hydro-Québec Production opère, que nous ne pouvons pas fournir ces données-là de façon publique sans nuire à notre position compétitive dans ce marché concurrentiel là.

3640

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre deuxième question?

3645

M. JEAN-LUC LAROSE :

Deuxième question. Donc, madame la présidente, je me demandais si c'était possible qu'Hydro-Québec présente c'était quoi les alternatives. On a parlé tout à l'heure de variantes, donc de comparer des projets de centrales thermiques avec différents projets de centrales thermiques, mais on n'a pas comparé avec, par exemple, la fermeture de la centrale Tracy, avec, je donne des exemples, une centrale hydroélectrique qui se bâtirait sur les rapides de Lachine ou autres.

3650

Est-ce que c'est possible justement de donner plus de précisions par rapport à ces alternatives-là pour comparer le projet du Suroît et ces autres alternatives-là.

3655

LA PRÉSIDENTE :

Votre question dans le fond, c'est: est-ce que Hydro-Québec a prévu des alternatives à la centrale du Suroît?

3660

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, le projet du Suroît, dans l'horizon pour une mise en service en 2006, étant donné les délais de réalisation des projets et que tous les projets hydroélectriques, qui rencontrent nos conditions de réalisation, sont soit en cours de construction dans le cas de réalisation, dans le cas de Toulnostouc par exemple, ou sont dans le processus d'avant-projet ou d'obtention d'autorisation environnementale, le projet du Suroît représentait la meilleure alternative pour nous pour aller chercher ces mégawatts additionnels dans cet horizon précis.

3665

3670

M. JEAN-LUC LAROSE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3675

Merci, monsieur Larose.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3680

Monsieur Tall, est-ce que c'est un renseignement qui peut être connu du public, ça, quels ont été les revenus des ventes hors Québec en 2001 d'Hydro-Québec?

M. MACKY TALL :

3685

Oui. La réponse est oui, c'est du domaine public. Enfin, l'an dernier, les revenus sur les marchés hors Québec ont été de 3,2 Md\$. Si vous me permettez un instant, je pense qu'on a un tableau qui peut vous donner une idée précise.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3690

Et dans le même tableau, vous avez la quantité de térawatts exportés?

M. MACKY TALL :

3695

Ça, je n'en suis pas sûr. Il est possible. Il faut que je vérifie s'il y a, dans les données de térawattheures, des données commerciales sur les transactions que nous faisons qui peuvent affecter les marchés finalement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3700

Mais si vous nous donnez les détails par transaction, ça peut peut-être affecter vos marchés. Mais si vous nous donnez la moyenne, ça ne devrait pas affecter vos marchés.

M. MACKY TALL :

3705

Nous avons les deux, vous avez raison.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3710

Oui?

M. MACKY TALL :

3715

Vous avez ici les ventes au cours des cinq dernières années en kilowattheures. Et nous pouvons vous fournir également la même information en revenus, c'est-à-dire en dollars. C'est du domaine public.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3720

Très bien. Donc, quand vous dites que vous ne pouvez pas extrapoler, c'est sur, à long terme, sur le marché de l'électricité sur le marché externe, mais on peut, à partir de moyennes comme ça, établir approximativement le manque à gagner de l'absence de la centrale du Suroît.

M. MACKY TALL :

3725

Le Suroît ne va pas contribuer directement aux exportations. Le Suroît ne sera pas dédié aux exportations. Le Suroît va vraiment rajouter de l'énergie à notre parc de production pour, en premier lieu, rencontrer nos engagements fermes au Québec, et ça inclut des engagements futurs pour la portion croissance.

3730

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3735

Mais globalement, sur les 800 MW que vous allez produire, approximativement, il y a un 800 MW de plus qui va pouvoir être vendu sur le marché externe à partir de 2007.

M. MACKY TALL :

Le lien n'est pas direct encore une fois, puisque nous allons d'abord rencontrer nos besoins sur notre marché.

3740

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais on va voir, à partir des tableaux que vous devez nous produire sur l'évolution de l'offre et de la demande en fonction du parc d'équipement de production actuelle, demain. Merci, monsieur Tall.

3745

LA PRÉSIDENTE :

J'invite maintenant un dernier participant, monsieur André Desrochers.

3750

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Bonsoir!

3755

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Desrochers.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

3760

Je m'excuse, je n'étais pas venu dans l'intention de poser des questions. Alors, je n'ai pas de crayon, je n'ai pas préparé. C'est suite à l'écoute des interventions précédentes.

3765

Madame la présidente, on a parlé qu'Hydro-Québec a l'obligation de produire 165 TWh et qu'on en consomme 151. Et la demande, il reste seulement pour 2006, pour atteindre le 165 TWh qu'on aurait besoin.

3770

Ma question, c'est il ne serait pas plus avantageux de prendre le demi-milliard de dollars que l'usine va coûter et, à la place, de demander aux gens de faire de l'économie d'énergie au lieu de la mettre dans une usine qui va polluer, qui va augmenter les gaz à effet de serre qui vont augmenter un peu tout alentour, il n'y aurait pas plus à demander aux gens d'économiser et on aurait pu peut-être étirer et allonger? Au lieu d'être 2006, on serait peut-être rendus en 2010 et les besoins énergétiques auraient -- compte tenu que la population du Québec est un peu en baisse, on aurait participé, je pense, de façon positive à ne pas polluer ou, en tout cas, du moins à moins émettre de gaz à effet de serre.

3775

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

3780

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, vous avez au tableau ici. Dans le dernier plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution, tel qu'il a été étudié dans un processus public devant la Régie de l'énergie et adopté, le potentiel réaliste ou réalisable sur cet horizon d'économie d'énergie a été évalué. Et donc, c'est en tenant compte de ce potentiel d'économie d'énergie et d'incitatif donc pour aller chercher cette économie d'énergie que les prévisions de croissance de la demande ont été établies.

3785

3790

Donc, des efforts sont déjà faits par Hydro-Québec Distribution, par l'Agence d'efficacité énergétique notamment, de concert avec l'Agence d'efficacité énergétique. Et c'est un processus donc qui est révisé où des participants intéressés à cette question ont l'occasion de se prononcer sur cette question et sur les mesures qui peuvent être utilisées. Et c'est un processus, à ma connaissance, qui est donc interactif pour toujours continuer à aller chercher des économies d'énergie. Donc, c'est quelque chose qui se fait déjà.

3795

Dans notre cas, nous, nous constatons une croissance de la demande en tenant compte de ces économies d'énergie là, et nous nous assurons de planifier et d'ajouter des outils de production pour rencontrer cette croissance.

3800

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Je posais la question parce que, depuis un an, on ne reçoit plus -- Hydro Contact qu'on reçoit, le petit bulletin, maintenant on ne parle pas d'économie d'énergie, mais on dit qu'un air climatisé, bien, ça coûte juste 34 l'heure. On dit juste que si vous mettez ça, ça coûte juste ça de l'heure. Alors, au lieu de nous demander...

3805

Avant, on nous proposait des alternatives. On disait: *Bien, si vous mettez un capuchon sur votre chauffe-eau, si vous mettez des...+ ça, on ne nous le propose plus. Même, au contraire, on nous propose maintenant de consommer plus, d'acheter des choses. C'est plus dans ce sens-là que...

3810

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Tall?

3815

M. MACKY TALL :

3820 Madame la présidente, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Finalement, j'ai compris qu'il y avait un commentaire, mais je n'étais pas sûr d'avoir compris la question.

LA PRÉSIDENTE :

3825 En fait, la question de monsieur, c'était en regard des économies d'énergie. Vous nous avez présenté le tableau. Et ce que monsieur disait, c'est que auparavant, dans le compte d'électricité, il y avait des conseils...

M. ANDRÉ DESROCHERS :

3830 Des propositions, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3835 ... qui permettaient d'économiser de l'énergie. Et selon ses propos, maintenant, on dit aux gens d'installer l'air climatisé. En tout cas, si c'est le cas, ce n'est pas dans le sens d'économiser de l'énergie.

M. MACKY TALL :

3840 À ma connaissance, les programmes en question d'économie d'énergie existent toujours. Je ne suis pas capable de confirmer dans l'immédiat est-ce que ces mesures -- est-ce que Hydro-Québec Distribution a continué ou non à solliciter périodiquement ses clients? Mais, par exemple, dans le cas de suggestion d'air conditionné, encore une fois, ma compréhension, c'est que ça répond aux demandes de la clientèle dans un contexte où on a eu un été
3845 extrêmement chaud en particulier. Mais encore une fois, il faudrait faire des vérifications plus précises, je ne suis pas sûr d'avoir l'élément de réponse à vous donner là-dessus immédiatement.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

3850 Je voulais juste savoir si ça pouvait être une alternative mais, avec les tableaux, ça ne semble pas être plus évident que de construire une centrale à un demi-milliard de dollars.

LA PRÉSIDENTE :

3855 Est-ce que vous avez une autre question?

M. ANDRÉ DESROCHERS :

3860 Non, c'est tout. C'était ma seule question.

LA PRÉSIDENTE :

3865 Alors, merci, monsieur Desrochers.

Alors, ceci met fin à la première séance. Nous reprendrons demain après-midi à 13 h 30. Alors, merci et bonne fin de soirée.

3870

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3875

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

3880